

# RAPPORT ANNUEL

2020 - 2021





République d'Haïti La Primature





# **RAPPORT ANNUEL**2020 - 2021

# **SOMMAIRE**

· SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
· LISTE DES TABLEAUX	7
· LISTE DES FIGURES	8
· LISTE DES VUES	9
MOT DE LA COMMISSION	10
INTRODUCTION	11
PRÉSENTATION DE LA CNMP	13
Sa mission	13
Ses attributions	13
Sa composition et son mode de fonctionnement	14
A : LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2020-2021	17
B : LE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET LE RÈGLEMENT DES LITIGES	23
B 1. LE CONTRÔLE A PRIORI DES MARCHÉS PUBLICS	23
B 1.1. La situation des Plans Annuels de Passation de Marchés Publics (PAPMP)	23
B 1.2. Les avis conformes accordés	35
B 1.3. Les validations de procédure	39
B 1.4. Les demandes de dérogations reçues à la CNMP	41
B 1.5. Les avis conformes sur la procédure utilisée	42
B 1.6. Les marchés enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP	43
B 2. LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS	51
B 2.1. Comprendre le suivi de l'exécution des marchés	51
B 2.2. Les objectifs des missions de suivi	52
B 2.3. L'approche méthodologique adoptée	52
B 2.4. Les missions de suivi réalisées au cours de l'exercice fiscal	53
B 3. LES PLAINTES DANS LES MARCHÉS PUBLICS	59
B 3.1. Audition du litige par le CRD opposant TEBO à la BRH	59
B 3.2. Réponses de la CNMP à des contestations ou requêtes émanant de soumissionnaires,	60
de titulaires de marchés ou de professionnels concernés par un marché donné.	
C : LES ACTIVITÉS DE FORMATION, DE COMMUNICATION ET DE RENFORCEMENT	63
C 1. LES ACTIVITÉS DE FORMATION	63
C 1.1. Type et nombre d'activités de formation réalisées	63

### **SOMMAIRE**

C 1.2. Objectifs poursuivis	65
C 1.3. Profil des intervenants-formateurs	65
C 1.4. Présentation du contenu pédagogique	65
C 1.5. Profil et nombre de participants	65
C 2. LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION	66
C 2.1. Élaboration de documents de travail	67
C 2.2 Coordination et animation de trois (3) journées de réflexion et d'échanges sur les marchés	67
publics au profit des représentants de la presse parlée, écrite et télévisée, des représentants de la société civile et des étudiants d'universités	
C 2.3. Organisation d'une journée portes ouvertes sur les marchés publics	70
C 2.4. Réunions avec des représentants de la presse en vue de la diffusion des événements programmés	70
C 2.5. Initiation de relations professionnelles avec des médias	71
C 2.6. Participation au Salon du droit	71
C 2.7. Production d'un court-métrage sur les avancées de la CNMP	71
C 3. LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES	72
MARCHÉS PUBLICS (CDMP)	
C 3.1. Les réalisations de la CDMP Sud	72
C 3.2. Les réalisations de la CDMP Nord	73
C 4. LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME	75
C 4.1. Les activités en rapport à l'amendement du cadre légal et réglementaire	75
C 4.2. Les activités de renforcement du système d'information	76
C 4.3. Les réalisations de renforcement institutionnel sur PAGEFIS	78
C 4.4. Suivi du Plan stratégique quinquennal de la CNMP	80
D: LES RESSOURCES	83
D 1. Ressources humaines	83
D 2. Ressources matérielles	84
D 3. Ressources financières	84
CONCLUSION	
ANNEXES	85
Annexe 1 : Organigramme de la CNMP selon l'arrêté du 26 octobre 2009	85
Annexe 2 : Nouvelle structure organisationnelle du Secrétariat Technique de la CNMP	86
Annexe 3 : Détails des demandes de recours à des procédures exceptionnelles (gré à gré ou AOR) durant l'année 2020-2021 et décisions de la CNMP	87
Annexe 4 : Liste de marchés publics enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP pour	93
l'exercice 2020-2021	

### SIGLES ET ABRÉVIATIONS

 $\mathbf{AC}$ Autorité Contractante

ACE Administrateur Civil d'État

**AGD** Administration Générale des Douanes Association des Maires de la Grande-Anse AMAGA

**AMI** Appel à Manifestations d'Intérêt **AMSE** Association des Maires du Sud-Est **AMSUD** Association des Maires du Sud

ANARSE Autorité Nationale de Régulation du Secteur de l'Énergie

**APN** Autorité Portuaire Nationale AOI Appel d'Offres International AOO

AOOI Appel d'Offres Ouvert International AOON Appel d'Offres Ouvert National

**AOR** Appel d'Offres Restreint

**AORI** Appel d'Offres Restreint International **AORN** Appel d'Offres Restreint National

**BID** Banque Interaméricaine de Développement

Appel d'Offres Ouvert

BMBanque Mondiale

**BMPAD** Bureau de Monétisation des Programmes d'Aide au Développement

**BNC** Banque Nationale de Crédit

**BON** Bureau de l'Ordonnateur National **BRH** Banque de la République d'Haïti

**CARICOM** Caribbean Community

**CDMP** Commission Départementale des Marchés Publics **CMMP** Commission Ministérielle des Marchés Publics **CNMP** Commission Nationale des Marchés Publics Conseil National des Télécommunications CONATEL CONHANE Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

COPÉO Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres

**CRD** Comité de Règlement des Différends

**CSMP** Commission Spécialisée des Marchés Publics

CSCCA Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif

CSME **CARICOM Single Market and Economy DAF** Direction Administrative et Financière



### SIGLES ET ABRÉVIATIONS

**DAO** Dossier d'Appel d'Offres

DAOO Dossier d'Appel d'Offres Ouvert

DAOR Dossier d'Appel d'Offres Restreint

**DCCDMP** Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics

**DINEPA** Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement

**DP** Demande de Propositions

ED Entente Directe
EDH Électricité d'Haïti

**F** Fournitures

**FAES** Fonds d'Assistance Économique et Sociale

**FE** Fonds Externes

**FNE** Fonds National de l'Education

**FP** Fonds Propres

**GBP** Great Britain Pound

**GERE** Gestion Efficace des Ressources de l'Etat

GG Gré à gré

HTG Gourde Haïtienne

**IBESR** Institut du Bien-Être Social et de Recherches

ISC Initiative de la Société Civile IGF Inspection Générale des Finances

IHSI Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

LMP Loi sur les Marchés Publics

MARNDR Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural

MAST Ministère des Affaires Sociales et du Travail

MCFDF Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes

MDE Ministère de l'Environnement

MEF Ministère de l'Économie et des Finances

**MENFP** Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

MICT Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales

MJSP Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

MPCE Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

**MSPP** Ministère de la Santee Publique et de la Population

MTPTC Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications

MUPANAH Musée du Panthéon National Haïtien
ONA Office National d'Assurance-Vieillesse

**PAGEFIS** Projet d'Amélioration de la Gestion Financière et de l'Information Stratégique

**PAPMP** Plan Annuel de Passation de Marchés Publics

PI Prestations Intellectuelles
PNH Police Nationale d'Haïti





**PNCS** Programme National de Cantines Scolaires

**PRM** Personne Responsable du Marché

**PS** Plan Stratégique

**PTF** Partenaire Technique et Financier

**REJEDD** Réseau des Journalistes Economiques pour le Développement Durable

S Services

SE Service de l'Etat

**SEMANAH** Service Maritime et de Navigation d'Haïti

**SIGMP** Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics

**SSPMP** Système de Suivi de Passation des Marchés Publics

ST Secrétariat Technique

STP Secrétaire Technique Principal

T Travaux

TIC Technologies de l'Information et de la Communication

**TDR** Termes de Référence

**TP** Trésor Public

UADS Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique UCD Unité de Communication et de Documentation

**UCEMP** Unité de contrôle de l'exécution des Marchés Publics

UCLBP Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics

**UCMP** Unité de Contrôle des Marchés Publics

**UCMPF** Unité de Contrôle des Marchés Publics et de la Formation

UDAI Unité de Développement et d'Appuis Informatiques
UEDC Unité d'Evaluation et de Développement des Capacités

UEP Unité d'Études et de Programmation
UIS Unité d'Informatique et de Statistiques
UJR Unité Juridique et de Réglementation
ULCC Unité de Lutte Contre la Corruption
UPMP Unité de Passation des Marchés Publics
USAID U.S. Agency for International Development



### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs et priorités visés par la CNMP pour l'année 2020-2021 Tableau 2: Répartition des projets de marchés extraits des PAPMPs par institution Tableau 3: Répartition des marchés programmés par les ministères par nature Tableau 4: Répartition des marchés planifiés par les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques par nature Tableau 5: Répartition des marchés programmés par catégorie d'institution et par nature de marchés Tableau 6: Répartition des marchés planifiés par les autorités contractantes par mode de passation Tableau 7: Répartition des projets de marchés des PAPMPs par source de financement et contrôle a priori de la CNMP Tableau 8: Répartition des avis conformes par institution Tableau 9: Répartition des avis conformes accordés par nature de marché Tableau 10: Répartition des avis conformes accordés par mode de passation Tableau 11: Validation de procédure par la CNMP par institution Tableau 12: Répartition des procédures validées par nature de marché Tableau 13: Répartition des demandes de dérogation au gré à gré par institution de provenance Tableau 14: Répartition des demandes de dérogation à l'AOR par institution de provenance Tableau 15: Répartition des marchés par catégorie d'institutions avec leurs montants enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP Tableau 16: Répartition des marchés validés par la CNMP par catégorie d'institutions Tableau 17: Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature Tableau 18: Répartition des marchés validés par la CNMP par mode de passation Tableau 19: Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère Tableau 20: Répartition des marchés validés par la CNMP par organisme autonome / direction déconcentrée / entreprise publique Tableau 21: Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement Tableau 22: Résumé des missions de suivi réalisées Tableau 23: Récapitulatif des activités de formation pour l'exercice 2020-2021 Tableau 24: Distribution du personnel de la CNMP par catégorie



### LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Répartition des projets de marchés des ministères par nature (leur valeur)
- **Figure 2 :** Répartition des projets de marchés des organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques par nature (leur valeur)
- Figure 3 : Répartition des avis conformes par nature de marché
- Figure 4 : Répartition des procédures validées par la CNMP par institution
- Figure 5 : Répartition des marchés validés par la CNMP par catégorie d'institutions
- Figure 6 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature
- Figure 7 : Répartition des marchés validés par la CNMP par mode de passation
- Figure 8 : Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère
- **Figure 9 :** Répartition des marchés validés par la CNMP par organisme autonome / direction déconcentrée/entreprise publique
- Figure 10 : Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement
- **Figure 11 :** Répartition des participants aux formations en marchés publics organisées par la CNMP par catégorie



### LISTE DE VUES

- **Vue 1 :** Rencontre sur le chantier avec les parties prenantes du projet de construction du Lycée National de Frères
- Vue 2 : Chantier de la construction du Lycée National de Frères
- Vue 3 : Site de construction de l'Ecole Nationale Union Communautaire de Berthé
- **Vue 4 :** Vue aérienne des travaux de construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique avec les autres bâtiments de la BRH
- Vue 5 : Vue aérienne du site de construction du Musée de la Monnaie



### Mot de la Commission

En raison de l'instabilité qui perdure, les années se suivent et se ressemblent. Cela affecte, certes, la performance d'ensemble de la CNMP mais l'institution fait toujours de son mieux. Elle peut même se targuer d'être l'une des structures étatiques à la fois proactive et réactive. D'une part, elle anticipe les attentes et entreprend des actions en vue de l'administration publique de demain car un changement de paradigme s'impose dans l'actuelle administration. D'autre part, elle réagit et s'adapte par rapport à l'évolution des situations, par exemple, le cas des seuils de passation des marchés publics en dit long.

En fait, la Commission Nationale des Marchés Publics fait de la formation et de la communication deux (2) piliers de ses actions. Grâce à la formation, elle outille les acteurs de la commande publique, notamment les CMMP et CSMP. Et, par le truchement de la communication, elle informe et sensibilise sur la portée des actions engagées en vue de la transformation et la modernisation du système national de passation des marchés publics.

Pour cet exercice 2020-2021 qui marque les dix-sept (17) ans de la CNMP, le travail a été mené tambour battant sur tous les fronts. Ce travail tous azimuts est sur le point de donner des résultats probants. Plus d'entités s'approprient des normes édictées. Beaucoup plus de marchés sont passés suivant les principes. Un plus large public reconnait la pertinence du travail que réalise l'institution. En un mot, la CNMP fait œuvre qui vaille.

Ce présent rapport s'inscrit dans une logique de continuité et de bonne pratique que la simple « expression reddition » des comptes résume.

Bonne lecture!



### INTRODUCTION

L'année 2020, aussi bien que celle de 2021 d'ailleurs, s'est révélée difficile pour l'humanité. Le Covid-19 a provoqué de profonds changements dans les modes de vie des populations mondiales (coupure sociale forcée due au confinement, baisse considérable des activités de l'industrie touristique où même les destinations réputées « exotiques » sont abandonnées, etc.). Les grandes économies du monde étaient en crise. Il ne s'agissait pas seulement de faire face aux effets immédiats de cette crise sans précédent mais surtout de partir sur de nouvelles bases et penser l'après COVID. Cela suppose une réorganisation du mode de fonctionnement de la CNMP dans la poursuite de sa mission de régulation et de contrôle du système national des marchés publics.

Au cours de l'année fiscale 2020-2021, l'innovation a été au cœur de toutes les actions menées par la CNMP. Celle-là s'est notamment caractérisée par la restructuration de son Secrétariat Technique (ST) pour lui permettre de jouer pleinement sa fonction de régulation, la conduisant à l'instauration de nouvelles unités en son sein, entre autres : l'Unité Juridique et de Règlementation (UJR), l'Unité d'Evaluation et de Développement des Capacités (UEDC), l'Unité de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics (UCEMP) et l'Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique (UADS).

Face à ses obligations de service public et la nouvelle réalité post-COVID, la CNMP a également dû recourir aux nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour assurer la poursuite de ses activités, plus particulièrement celles relatives à la formation des acteurs du système des marchés publics. Aussi, les formations en présentiel ont-elles été remplacées par des webinaires et des MOOC (Massive Open online Course). Beaucoup de jeunes universitaires ont eu, malgré la conjoncture difficile causée par le COVID-19, l'opportunité d'effectuer soit un stage d'observation soit un stage professionnel au sein de l'institution. C'est grâce au dévouement de toute notre équipe que nous avons pu surmonter ces moments difficiles et faire de cet exercice une réussite.

Faire des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public un outil favorisant le développement national tel est, entre autres, l'objectif fixé par la CNMP. Pour ce faire, plusieurs actions ont été entreprises dont :

- La dotation de la CNMP en espace plus approprié, voire plus convivial;
- L'accroissement des offres de formation et d'encadrement des acteurs impliqués dans la chaîne de la commande publique ;
- Le renforcement du personnel en vue de permettre à la CNMP de faire aux exigences qui lui incomblent quant à sa mission de régulation et de contrôle ;
- La promotion de la transparence dans la passation des marchés publics, le libre accès et l'égalité de chance des candidats dans le traitement ses dossiers.



### INTRODUCTION

En somme, ce rapport présente les grandes lignes des réalisations de la CNMP pour l'exercice 2020-2021. Il définit les objectifs prioritaires de la CNMP, fait état de la situation actuelle des marchés publics et présente les activités de formation, de communication et de renforcement entreprises par la CNMP ainsi que les ressources dont elle disposait pour accomplir sa mission.

En tout cas, c'est en projetant un éclairage saisissant sur tout ce qui se fait dans le domaine des marchés publics que la CNMP contribuera à assainir les finances publiques et accroitre l'efficacité des dépenses. Dans cette optique, le citoyen a droit à l'information. Et, c'est la finalité du rapport annuel.



## PRÉSENTATION DE LA CNMP

Placée sous l'autorité du Premier Ministre, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) est un organe administratif dirigé par un Collège de cinq (5) membres, dont l'un est le Coordonnateur. Sa mission et ses attributions sont respectivement précisées aux articles 9 et 10 de la loi du 10 juin 2009[1]. Sa composition et son mode d'organisation sont déterminés par l'arrêté du 26 octobre 2009[2].

#### **SA MISSION**

Créée par le décret du 03 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux, la CNMP avait pour mission ''de veiller à la bonne utilisation des derniers publics, dans le processus de passation des marchés publics et de l'exécution des contrats de l'Etat, ce dans la transparence la plus totale, afin de maximiser les bénéfices tirés des dépenses publiques et de renforcer la confiance entre l'État et la population''[3]. La loi du 10 juin 2009 viendra élargir son mandat et ses responsabilités. C'est ainsi que l'article 9 de cette loi fait de cette institution ''l'organe normatif de l'Administration Publique Nationale qui a pour mission d'assurer la régulation et le contrôle du système de passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public, sans préjudice de l'exercice des pouvoirs généraux des autres organes de contrôle de l'État''.

#### SES ATTRIBUTIONS

L'article 10 de la loi du 10 juin 2009 décline la double mission de la CNMP en dix-sept (17) attributions. Celles-ci peuvent être classées en sept (7) groupes :

# I.- Contribution à la définition de la politique d'achat public et élaboration de la règlementation et des documents standards

- 1- Élaborer la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public en conformité avec la politique d'achat public ;
- 2- Émettre des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition de la politique d'achat public ;
- 3- Préparer et mettre à la disposition des autorités contractantes des guides détaillés, des dossiers-types d'appels d'offres et des contrats-types relatifs à l'acquisition de biens, de services, de travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- 4- Proposer au gouvernement une politique en matière de marchés publics ;

<sup>[3]</sup> Article 18 du décret 3 décembre 2004 fixant la réglementation des marchés publics de services, de fournitures et de travaux



<sup>[1]</sup> Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public;

<sup>[2]</sup> Arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP);

### PRÉSENTATION DE LA CNMP

#### II.- Collecte et diffusion d'informations et de statistiques des marchés publics

- 5- Diffuser l'information sur les marchés publics ;
- 6- Tenir une banque de données accessibles à toutes les autorités contractantes et contenant une liste d'entrepreneurs et fournisseurs indiquant les informations relatives à leur performance et leur intégrité;
- 7- Diffuser chaque trimestre la liste des entreprises ou fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés et qui ne peuvent plus y participer dans les conditions prévues par la loi et les règlements ;

# III.- Évaluation des acteurs de la commande publique, création du cadre professionnel et organisation de la formation initiale et continue dans le domaine des marchés publics

8- Contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;

#### IV.- Contrôle a priori de la programmation, passation et gestion de l'exécution des marchés publics

- 9- Veiller au respect des seuils fixés, suivant la nature des marchés ;
- 10- Veiller au respect des normes prescrites par la présente loi ;
- 11- Faire enregistrer par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) le marché approuvé par l'autorité d'approbation ;
- 12- Mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics ;

# V.- Surveillance du système à travers les contrôles a posteriori et audits indépendants des marchés publics

- 13- Collaborer avec les institutions publiques de contrôle des finances publiques et leur fournir toutes informations utiles ;
- 14- Mettre en œuvre des procédures d'audits indépendants des marchés publics ;

# VI.- Prise de sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics, et traitement des plaintes et recours

- 15- Imposer des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics ;
- 16- Émettre des avis dans le cadre du règlement amiable des litiges nés à l'occasion de la passation ou l'exécution des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public par le biais du Comité de Règlement des Différends (CRD) tel que prévu dans la loi du 10 juin 2009.

#### VII.- Généralité

17.- Remplir toutes autres attributions prévues par les lois et les règlements.





#### SA COMPOSITION ET SON MODE DE FONCTIONNEMENT

L'arrêté du 26 octobre 2009 détermine les modalités d'organisation et de fonctionnement de la CNMP. L'article 2 dudit arrêté établit notamment sa charpente organisationnelle qui comprend au niveau central quatre (4) structures administratives : (la Commission, le Secrétariat Technique, la Directionn Administrative et Financière et la Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics) et au niveau territorial, une Commission des Marchés Publics (CMP) dans chaque département. Ces différentes structures sont ci-dessous décrites:

#### La Commission

Composée de cinq (5) membres, la Commission travaille à temps plein et sert pour une période de trois (3) ans, renouvelable une seule fois. Ces Hauts Dignitaires sont nommés par arrêté du Premier Ministre suite à un processus de sélection sur dossier et après évaluation des candidats en audience publique par un jury ad hoc de six (6) personnes, constitué à cet effet/4].

L'arrêté de nomination de ces cinq (5) membres appelés à exercer de manière collégiale les attributions essentielles à la réalisation de la mission de la CNMP, désigne l'un d'entre eux comme Coordonnateur [1] chargé de diriger les activités.

#### Le Secrétariat Technique (ST)

Le Secrétariat Technique (ST) est la structure concourant à la mise en œuvre de la politique des marchés publics. Bras technique de la Commission dans l'exercice de ses attributions, le ST est dirigé par un haut cadre, dénommé Secrétaire Technique Principal (STP). Celui-ci assure la coordination de toutes les unités techniques.

L'arrêté du 26 octobre 2009 prévoit trois (3) unités du ST: l'Unité de Contrôle des Marchés Publics et de la Formation (UCMPF), l'Unité d'Informatique et de Statistiques (UIS) et l'Unité de Communication et de la Documentation (UCD). Cependant, avec l'implémentation du plan stratégique quinquennal de la CNMP, lequel recommandait une réorganisation du ST pour que l'institution puisse pleinement exercer sa mission de régulation jugée délaissée par rapport à son autre fonction de contrôle[6], les structures techniques sus-identifiées se sont vues réorganisées. Certaines ont été renommées, plusieurs ont été renforcées et d'autres ont vu le jour. Les unités actuelles du ST sont présentées dans la section C 4.4 du présent bilan.

#### La Direction Administrative et Financière (DAF)

Structure administrative relevant directement du Coordonnateur, la Direction Administrative et Financière (DAF) assure la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la CNMP. Gérée par un Directeur recruté sur concours, elle comprend trois (3) services (Personnel, Comptabilité et Logistique).

<sup>[6]</sup> Plan stratégique et plan opérationnel 2020-2025 de la CNMP;



<sup>[4]</sup> Art. 11 & 12 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage public ;

<sup>[5]</sup> Art 5 de l'arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP);



#### La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP)

La Direction de Coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (DCCDMP) assure la coordination des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP), structures départementales de contrôle de la passation et de la gestion des marchés publics. Dirigée par un cadre recruté sur concours, elle est l'interface directe entre la CNMP et les différentes CDMP.

#### Les Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP)

Les CDMP sont des structures territorialement déconcentrées relevant hiérarchiquement des membres de la CNMP. Elles exercent uniquement la mission de contrôle de la passation et de la gestion des marchés publics dans leurs zones d'intervention respectives. Les membres des CDMP sont nommés par le Premier Ministre pour une durée de trois (3) ans, renouvelable une seule fois moyennant les dispositions de l'évaluation. L'arrêté de nomination précise le chef de la CDMP dénommé « Représentant ».

Bien que l'arrêté 26 octobre 2009, en son article 2, recommande la mise en place d'une CDMP dans chaque département géographique du pays, faute de ressources et du peu d'activité de passation de marchés dans leur aire d'action seulement deux (2) commissions départementales sont actuellement en place :

- 1- la Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Sud,
- 2- la Commission Départementale des Marchés Publics (CDMP) du Nord.



# A: LES OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2020-2021

Comme à l'accoutumée, la CNMP, à travers ses différents services techniques, se réunit avant le début de chaque exercice fiscal, pour fixer des objectifs et priorités assortis d'indicateurs de résultats. Ceux-ci sont confinés dans un plan d'actions qui découle de son plan stratégique quinquennal. Le plan d'actions prévoit des activités très variées visant le renforcement de l'institution, du système et de la capacité des acteurs de passation et de gestion des marchés publics, l'amélioration du contrôle des marchés; la formation des cadres et les actions de communication.

Pour rappel, le plan d'actions a pour finalité de contribuer à assurer la bonne gouvernance et soutenir le développement durable du pays. Il vise également à augmenter la confiance des acteurs, notamment les opérateurs économiques et les institutions internationales dans le système en garantissant le respect des normes et des principes établis. Il se décompose en trois (3) champs d'actions correspondant chacun à un objectif général décliné en sous-objectifs, comme le montre le tableau ci-dessous:

Tableau 1: Objectifs et priorités visés par la CNMP pour l'année 2020-2021

	IAMP CTION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIONS	INDICATEURS DE RÉSULTAT
1 Renforcement institutionnel		Améliorer la performance de la CNMP au regard de sa mission de contrôle et de	1) Compléter la CNMP en personnel essentiel pour son fonctionnement normal	1- Recrutement de nouveaux cadres et consultants	De nouveaux cadres et consultants sont recrutés : * deux (2) Secrétaires Techniques (Ingénieur civil et Planificateur-formateur) * un (1) archiviste * trois (3) consultants nationaux
	régulation des marchés publics	2) Renforcer la capacité des cadres de la CNMP par la formation continue	2- Formations continues à l'étranger relatives aux marchés publics	* deux (2) Membres de la Commission, deux (2) Secrétaires Techniques et un (1) cadre de l'Unité Statistique et d'Informatique (UIS) participent à des formations à l'étranger	





	3- Formation en langues étrangères (anglais / espagnol) pour les cadres de la CNMP	* Membres, Secrétaires Techniques, secrétaires de direction et les cadres de l'UIS de la CNMP suivent des cours de langues
3) Doter la CNMP d'un nouveau bureau pour son fonctionnement normal	4- Projet de construction du Bâtiment de la CNMP	Démarrage de la construction suivant les études techniques et architecturales réalisées
4) Doter la CNMP de matériels roulants nécessaires à leur fonctionnement	5- Acquisition de deux (2) véhicules pour la CNMP	Deux (2) véhicules achetés pour la CNMP
5) Renforcer la capacité de la CNMP dans le domaine des TIC	6- Acquisition et Installation de matériels, équipements et logiciels TIC	CNMP renforcée dans le domaine des TIC
6) Assurer un contrôle rigoureux des marchés publics en cours	7- Suivi des formulaires et suivi des plans sectoriels de passation de marchés publics	* Formulaire distribué à toutes les institutions via les autorités compétentes * Tous les plans reçus à la CNMP sont suivis d'effet
de passation	8- Visite des CMMP et CSMP	Les CMMP et CSMP sont visitées régulièrement





		1) Assurer un contrôle rigoureux des marchés publics conclus	1- Traitement des dossiers de marchés publics en provenance des institutions du pays	* Nb de dossiers reçus et traités à la CNMP
2- Renforcement du système et de la capacité des acteurs de la passation et de la gestion des marchés publics	et des conventions de concession d'ouvrage de service public un	2) Sélectionner une institution spécialisée pour définir avec la CNMP les besoins, la stratégie et le démarrage d'un cadre curriculaire de formation en marchés publics	2-Assistance technique en vue de l'élaboration d'un cadre curriculaire pour l'enseignement des marchés publics dans les écoles supérieures	* Consultant sélectionné * Curriculum détaillé élaboré
	outil favorisant le développement national	3) Former les acteurs en marchés publics	3- Projet de formation/ information en passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public pour les responsables politiques, leaders d'opinion, représentants de société civile.	*188 participants sont formés





		4) Recruter un Consultant pour amender la Loi et les Arrêtés d'Application, les documents standards d'appel d'offres relatifs aux marchés publics	législatifs et règlementaires	consultant sélectionné
		5) Former les professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port-au-Prince		*Cent cinquante-six (156) cadres professionnels et cadres de la région métropolitaine de Port- au-Prince sont formés
	Promouvoir les actions de la CNMP	1) Informer le public en général et les intéressés en particulier sur la mission dévolue à la CNMP 2) Sensibiliser les cadres ministériels, les représentants des organismes autonomes et des collectivités territoriales aux principes de passation des marchés publics	journées	* Journée d'information et de formation *Journées d'information au profit des Directeurs Généraux de l'Administration Publique et des organismes autonomes et des Parlementaires, des autorités régionales et municipales *Séances d'informations au profit des fournisseurs/entrepreneur s





			*Organisation d'un colloque sur la passation des marchés publics *Émissions radiophoniques et télévisuelles organisées
	3) Renforcer la circulation des informations relatives au rôle dévolu à la CNMP et les rendre accessibles à l'endroit des partenaires et des groupes cibles	Reproduction et distribution de documents sur les marchés publics	Les acteurs et le grand public disposent de la documentation et des informations nécessaires sur les marchés publics
ii r d		Journées d'information et de formation au profit des représentants de la presse parlée, écrite et télévisée	Des journées d'information et de formation sont organisées au profit de la presse.
ľ'		Journées de réflexion et d'échanges avec des représentants de la société civile et des étudiants	Des journées de réflexion et d'échanges sont organisées avec la société civile et des étudiants
		Participation à des d'émissions de radio	Douze (12) émissions de radio sont organisées
		Recrutement d'un consultant en infographie	Un consultant en infographie recruté
		Recrutement d'un consultant rédacteur	consultant rédacteur recruté





	(Achat de laptop et	Des matériels informatiques sont achetés
représentation de la CNMP au niveau national et	rencontres	La CNMP est représentée dans les rencontres



### B: LE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET LE RÈGLEMENT DES LITIGES

#### B 1. LE CONTRÔLE A PRIORI DES MARCHÉS PUBLICS

L'une des prérogatives que confère la loi du 10 juin 2009 à la CNMP est de veiller et de contrôler le système national des marchés publics (article 9). Pour mener à bien ce mandat, cette institution se doitelle donc d'exercer un contrôle a priori, pendant l'exécution et a postériori sur les marchés publics.

Dans le cadre de ses attributions de contrôle a priori, la CNMP a passé en revue et s'est prononcé sur les projets de dossiers de marchés qui lui ont été transmis par les autorités contractantes. Elle a analysé entre autres, des plans de passation de marchés publics (PPMP), des dossiers d'appels d'offres (DAO), des rapports d'analyse, d'évaluation et d'attribution provisoire de marchés ainsi que des projets de contrats. Au terme de l'examen desdits dossiers de marchés, quand ceux-ci s'avèrent conformes aux dispositions de la réglementation en vigueur, elle a selon le cas :

- procédé à l'affichage sur son site internet des plans annuels de passation de marchés publics (PAPMP),
- accordé son avis conforme aux DAO,
- validé la procédure suivie en entérinant les recommandations formulées par le Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres (COPEO) dans le rapport d'analyse et d'évaluation,
- transmis les projets de contrats à la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) pour avis motivé.

# B 1.1. LA SITUATION DES PLANS ANNUELS DE PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS (PAPMP)

Le Plan Annuel de Passation des Marchés Publics (PAPMP) est la programmation des besoins en travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles. Point de départ dans le processus de passation des marchés, c'est un outil de programmation incontournable de l'exécution budgétaire. Il permet aux Personnes Responsables de Marchés (PRM) d'améliorer la supervision de la progression générale des projets et de la commande publique et à la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) de démarrer son contrôle a priori.

Si l'on se réfère à l'article 5 de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, les PRM ont pour attributions, entre autres : d'élaborer des PAPMP pour l'ensemble de leurs marchés conformément aux programmes d'activités, de s'assurer que ces plans sont cohérents avec les crédits budgétaires qui leur sont alloués et de les communiquer à la CNMP. Malheureusement, depuis l'entrée en vigueur de cette loi jusqu'à l'exercice fiscal terminé le 30 septembre 2020, on a constaté des manquements quant au respect de ces exigences par les institutions.



### B: LE CONTRÔLE DES MARCHÉS PUBLICS ET LE RÈGLEMENT DES LITIGES

Face à cette situation, la CNMP a dû prendre la décision de raffermir sa position à travers la circulaire No. 2020-2021-001 du 07 octobre 2020 faisant rappel des dispositions inhérentes au respect des procédures de passation et d'exécution des marchés qu'elle a communiquée aux PRM. Suite à cette démarche, bien qu'on ne soit pas encore arrivé à un niveau satisfaisant, on a observé une nette amélioration qui s'est produite comparativement à l'année précédente. Alors qu'elles étaient seulement une douzaine (12) l'année antérieure, les données recueillies montrent que le nombre d'institutions qui ont soumis un PAPMP à la CNMP a atteint vingt-deux (22), soit une augmentation de plus de 80%. Il s'agit de six (6) ministères incluant la Primature, une (1) institution indépendante, en l'occurrence la CSC/CA et quinze (15) autres, à savoir des organismes autonomes, directions déconcentrées et entreprises publiques. Les paragraphes qui suivent traitent de la répartition des projets de marchés des PAPMPs communiqués à la CNMP par institution, par nature de marché, par source de financement et par mode de passation.

#### B 1.1.1. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMPS REÇUS PAR LA CNMP PAR INSTITUTION

L'ensemble des vingt-deux (22) plans reçus par la CNMP prévoit la passation de deux cents quatre-vingt-dix-sept (297) projets de marchés pour un montant total de trente-neuf milliards cent quatre-vingt-trois millions huit cent cinquante-huit mille neuf cent quatre-vingt-sept et 24/100 (39,183,858,987.24) Gourdes. Ces derniers se répartissent comme suit entre les différentes catégories d'institutions :

- cent quatre (104) projets de marchés pour les ministères et la Primature (A) pour un montant de neuf milliards trois cent vingt-sept millions six cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept et 79/100 (9,327,662,367.79) Gourdes;
- cent quatre-vingt-six (186) marchés pour les organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques (B) pour une valeur de vingt-neuf milliards sept cent vingt-trois millions sept cent soixante-cinq mille seize et 63/100 (29,723,765,016.63) Gourdes ;
- sept (7) projets de marchés de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA), institution indépendante (C), totalisant la somme de cent trente-deux millions quatre cent trente-et-un mille six cent deux et 82/100 (132,431,602.82) Gourdes.

Il importe de noter que des vingt-deux (22) institutions ayant transmis leur plan à la CNMP, le Bureau de l'Ordonnateur National (BON) compte le plus de projets de marchés à son actif, (quarante) alors que l'Electricité d'Haïti (EDH) affiche le portefeuille le plus élevé, soit près de 14 milliards de gourdes pour la passation de ses dix-neuf (19) projets de marchés. Des six (6) ministères, celui de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) a inscrit dans son plan le plus grand nombre de projets de marchés (trente-quatre) tandis qu'en termes de valeur, c'est le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) qui consacrera le plus gros montant à la passation de ses marchés, approximativement trois (3) milliards de gourdes.





Tableau 2: Répartition des projets de marchés extraits des PAPMPs par institution

No		Autorités		e projets de chés	Valeur des projets de marchés	
	contrac	tantes	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
1		MENFP	16	15.38%	2,884,722,979.50	30.93%
2	A Ministères	MEF	14	13.46%	1,481,361,000.00	15.88%
3		MSPP	17	16.35%	900,520,000.00	9.65%
4		MICT	34	32.69%	2,197,743,319.00	23.56%
5		MDE	6	5.77%	1,125,651,000.00	12.07%
6		Primature	17	16.35%	737,664,069.29	7.91%
	Sub-total (A)		104	35.02%	9,327,662,367.79	23.80%
1		CNMP	3	1.61%	24,775,800.00	0.08%
2		IGF	1	0.54%	11,475,000.00	0.04%
3		FNE	12	6.45%	2,627,000,000.00	8.84%
4		PNCS	7	3.76%	282,000,000.00	0.95%
5		CONATEL	7	3.76%	315,000,000.00	1.06%
6		EDH	19	10.22%	13,926,210,777.00	46.85%
7		PNH	7	3.76%	1,188,944,791.20	4.00%
8		BON	40	21.51%	373,132,585.56	1.26%



9		AGD	3	1.61%	92,500,000.00	0.31%
10		APN	20	10.75%	784,452,000.00	2.64%
11		SEMANAH	15	8.06%	191,050,185.87	0.64%
12		IHSI	17	9.14%	34,661,029.00	0.12%
13		BMPAD	9	4.84%	162,250,000.00	0.55%
14		UCLBP	18	9.68%	7,254,062,848.00	24.40%
15		BRH	8	4.30%	2,456,250,000.00	8.26%
	Sub-total (B)		186	62.63%	29,723,765,016.63	75.86%
1	C	CSCCA	7	100.00%	132,431,602.82	100.00%
	Sub-total (C)		7	2.36%	132,431,602.82	0.34%
	Total (A+B+C)		297	100.00%	39,183,858,987.24	100.00%

# B 1.1.2. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP DES MINISTÈRES PAR NATURE DE MARCHÉ

Les six (6) ministères qui ont soumis leur PAPMP à la CNMP envisagent de passer cent quatre (104) marchés, dont trente-et-un (31) marchés de fournitures, vingt-deux (22) de services, dix (10) de prestations intellectuelles et quarante-et-un (41) de travaux.





Tableau 3: Répartition des marchés programmés par les ministères par nature

Institution						
		Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
MENED	Nb	3	1	8	4	16
MENFP	Mt	587,721,241.50	20,000,000.00	469,813,450.00	1,807,188,288.00	2,884,722,979.50
MEF	Nb	2	9	0	3	14
IVIEF	Mt	1,357,158,000.00	87,203,000.00	-	37,000,000.00	1,481,361,000.00
MCDD	Nb	2	0	0	15	17
MSPP	Mt	121,520,000.00	-	-	779,000,000.00	900,520,000.00
МІСТ	Nb	11	5	0	18	34
WICT	Mt	1,450,500,000.00	356,800,000.00	-	390,443,319.00	2,197,743,319.00
MDE	Nb	3	1	1	1	6
IVIDE	Mt	347,547,000.00	8,104,000.00	10,000,000.00	760,000,000.00	1,125,651,000.00
Drimoturo	Nb	10	6	1	0	17
Primature	Mt	579,312,069.29	122,352,000.00	36,000,000.00	-	737,664,069.29
Total	Nb	31	22	10	41	104
	Mt	4,443,758,310.79	594,459,000.00	515,813,450.00	3,773,631,607.00	9,327,662,367.79





Pour la concrétisation de leurs projets de marchés, les ministères ont fait des prévisions d'un montant de neuf milliards trois cent vingt-sept millions six cent soixante-deux mille trois cent soixante-sept et 79/100 (9,327,662,367.79) Gourdes. De ce montant, près de la moitié (47.64% exactement, soit 4,44 milliards de gourdes) sera consacrée à des acquisitions de fournitures et 40.46% de cette valeur (3.77 milliards de gourdes) sera dédiée à la réalisation des travaux. Ainsi, les dépenses à effectuer pour la prestation de services (courants et prestations intellectuelles) seront insignifiantes par rapport à celles des marchés de fournitures et de travaux.

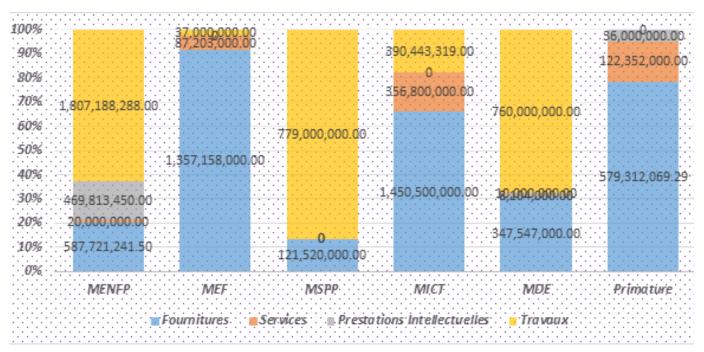


Figure 1 : Répartition des projets de marchés des ministères par nature (leur valeur)

# B 1.1.3. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMP DES ORGANISMES AUTONOMES / DIRECTIONS DÉCONCENTRÉES / ENTREPRISES PUBLIQUES PAR NATURE DE MARCHÉ

Les organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques ont prévu de passer cent quatrevingt-six (186) marchés qui se répartissent en soixante-six (66) marchés de fournitures, cinquante-six (56) services, vingt-et-un (21) prestations intellectuelles et quarante-trois (43) travaux.





Tableau 4: Répartition des marchés planifiés par les organismes autonomes / directions déconcentrées/entreprises publiques par nature

Institution		Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total
	Nb	1	0	2	0	3
CNMP	Mt	20,000,000.00	-	4,775,800.00	-	24,775,800.00
	Nb	1	0	0	0	1
IGF	Mt	11,475,000.00	-	-	-	11,475,000.00
	Nb	5	1	0	6	12
FNE	Mt	650,000,000.00	7,000,000.00	-	1,970,000,000.00	2,627,000,000.00
	Nb	4	3	0	0	7
PNCS	Mt	235,000,000.00	47,000,000.00	-	-	282,000,000.00
	Nb	2	3	0	2	7
CONATEL	Mt	40,000,000.00	245,000,000.00	-	30,000,000.00	315,000,000.00
	Nb	8	3	0	8	19
EDH	Mt	2,235,387,000.00	143,462,000.00	-	11,547,361,777.00	13,926,210,777.00
	Nb	4	3	0	0	7
PNH	Mt	527,135,499.80	661,809,291.40	-	-	1,188,944,791.20



	Nb	12	26	0	2	40
BON	Mt	59,400,473.88	192,922,377.92	-	120,809,733.76	373,132,585.56
	Nb	1	1	0	1	3
AGD	Mt	25,000,000.00	7,500,000.00	-	60,000,000.00	92,500,000.00
APN	Nb	4	1	4	11	20
APN	Mt	48,033,000.00	33,750,000.00	88,419,000.00	614,250,000.00	784,452,000.00
	Nb	6	8	0	1	15
SEMANAH	Mt	86,446,675.16	66,803,510.71	-	37,800,000.00	191,050,185.87
	Nb	10	6	1	0	17
IHSI	Mt	6,463,272.00	12,997,757.00	15,200,000.00		34,661,029.00
	Nb	3	0	2	4	9
BMPAD	Mt	48,000,000.00	-	8,000,000.00	106,250,000.00	162,250,000.00
	Nb	0	0	10	8	18
UCLBP	Mt	-	-	769,792,448.00	6,484,270,400.00	7,254,062,848.00
	Nb	5	1	2	0	8
BRH	Mt	2,253,000,000.00	120,000,000.00	83,250,000.00	-	2,456,250,000.00
	Nb	66	56	21	43	186
TOTAL	Mt	6,245,340,920.84	1,538,244,937.03	969,437,248.00	20,970,741,910.76	29,723,765,016.63





Pour pouvoir réaliser leurs marchés, les organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques ont planifié de dépenser près de trente milliards de gourdes, dont soixante-dix pour cent (70%) seront engagés dans l'exécution de travaux et vingt-et-un pour cent (21%) à l'acquisition de biens. Les neuf pour cent (9%) restants de la valeur totale prévue leur permettront d'obtenir les prestations de services (courants et prestations intellectuelles).

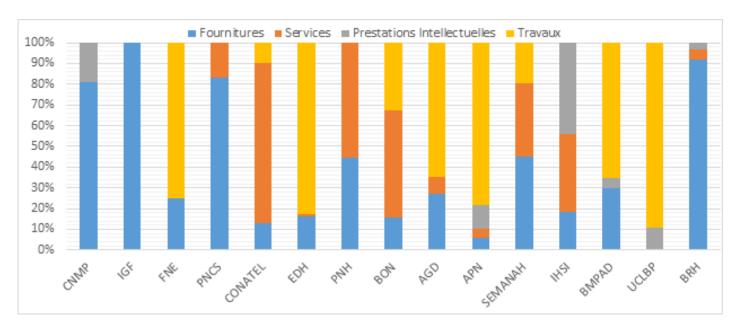


Figure 2 : Répartition des projets de marchés des organismes autonomes / directions déconcentrées / entreprises publiques par nature (leur valeur)

#### B 1.1.4. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMPS PAR CATÉGORIE D'INSTITUTIONS ET PAR NATURE DE MARCHÉ

Le tableau ci-dessous présente la consolidation des projets de marchés des PAPMPS en fonction de leur nature. Les deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) projets de marchés des vingt-deux (22) institutions publiques se répartissent comme suit:

- quatre-vingt-dix-neuf (99) marchés de fournitures pour un montant de dix milliards sept cents soixante-dix millions sept cent trente mille huit cent trente-quatre et 45/100 (10,770,730,834.45) Gourdes,
- quatre-vingt-un (81) marchés de services pour une valeur de deux milliards cent soixante-trois millions cinq cent trois mille neuf cent trente-sept et 03/100 (2,163,503,937.03) Gourdes,
- trente-et-un (31) marchés de prestations intellectuelles pour un montant d'un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions deux cent cinquante mille six cent quatre-vingt-dix-huit (1,485,250,698.00) Gourdes ;
- quatre-vingt-six (86) marchés de travaux pour un montant de vingt-quatre milliards sept cent soixante-quatre millions trois cent soixante-treize mille cinq cent dix-sept et 76/100 (24,764,373,517.76) Gourdes.





Tableau 5 : Répartition des marchés programmés par catégorie d'institutions et par nature de marché

Ostánskie			Nature d	e marché			
Catégories d'institution		Fournitures	Services	Prestations Intellectuelles	Travaux	Total	
	Nb	31	22	10	41	104	
Ministères	Mt	4,443,758,310.79	594,459,000.00	515,813,450.00	3,773,631,607.00	9,327,662,367.79	
Organ. Autonomes / Dir.	Nb	66	56	21	43	186	
Déconcentré es / Entrep. Publiques	Mt	6,245,340,920.84	1,538,244,937.03	969,437,248.00	20,970,741,910.76	29,723,765,016.63	
Institutions	Nb	2	3	0	2	7	
Indépendant es (CSC/CA)	N 44	81,631,602.82	30,800,000.00	-	20,000,000.00	132,431,602.82	
Total	Nb	99	81	31	86	297	
i otai	Mt	10,770,730,834.45	2,163,503,937.03	1,485,250,698.00	24,764,373,517.76	39,183,858,987.24	

Pour l'exercice sous-étude, les institutions ont programmé de passer en nombre plus de marchés de fournitures (quatre-vingt-dix-neuf) par rapport aux autres types de marchés, mais elles auraient à dépenser plus pour l'exécution des marchés de travaux (24,76 milliards de gourdes).

# B 1.1.5. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMPS PAR MODE DE PASSATION

Les institutions entendaient utiliser la procédure réglementaire, à savoir l'appel d'offres ouvert (AOO) pour conclure cent trois (103) des deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) projets de marchés, soit 34.68%. Elles ont programmé de passer trente-trois (33) marchés par appel d'offres restreint (AOR) et douze (12) par entente directe. Les cent quarante-neuf (149) projets de marchés restants, soit 50% de l'ensemble des marchés planifiés, seront conclus suivant les autres procédures qui regroupent trois (3) catégories:

- les marchés à conclure selon les procédures allégées,
- les marchés en-dessous des seuils qui seront passés suivant les procédures de consultation de fournisseurs, de sollicitation de prix, de consultation d'entreprises ou d'achat sur simple facture ou mémoire.
- les marchés pour lesquels les procédures des bailleurs seront utilisées.





Tableau 6 : Répartition des marchés planifiés par les autorités contractantes par mode de passation

		M				
In	stitution	A00	AOR	GG	Autres	Total
	MENFP	13	2	0	1	16
	MEF	4	3	4	3	14
A Adiminakà una	MSPP	5	2	0	10	17
A Ministères	MICT	15	0	0	19	34
	MDE	2	1	0	3	6
	Primature	1	5	0	11	17
	SOUS-TOTAL (A)	40	13	4	47	104
	CNMP	0	0	0	3	3
	IGF	0	0	0	1	1
	FNE	7	1	0	4	12
	PNCS	1	0	0	6	7
	CONATEL	0	2	1	4	7
- ·	EDH	16	2	1	0	19
B Organismes autonomes /	PNH	2	2	0	3	7
Directions déconcentrées /	BON	5	3	0	32	40
Entreprises publiques	AGD	1	1	1	0	3
publiques	APN	13	0	0	7	20
	SEMANH	0	0	2	13	15
	IHSI	0	0	0	17	17
	BMPAD	1	0	1	7	9
	UCLBP	16	0	1	1	18
	BRH	1	6	0	1	8
	SOUS-TOTAL (B)	63	17	7	99	186
C institutions	CSCCA	0	3	1	3	7
Indépendantes	SOUS-TOTAL (C)	0	3	1	3	7
	TOTAL (A+B+C)	103	33	12	149	297





# B 1.1.6. RÉPARTITION DES PROJETS DE MARCHÉS DES PAPMPS PAR SOURCE DE FINANCEMENT ET CONTRÔLE A PRIORI DE LA CNMP

Des deux cent quatre-vingt-dix-sept marchés programmés par les vingt-deux (22) institutions, cent soixante-quatre (164), représentant 55.22% seraient financés à partir des crédits du Trésor Public (TP). Les Fonds Propres d'organismes autonomes/entreprises publiques et le financement externe provenant de certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) serviraient à financer respectivement soixante (60) et soixante-cinq (65) projets de marchés.

Tableau 7: Répartition des projets de marchés des PAPMPs par source de financement et contrôle a priori de la CNMP

		Nbre de	Nmbre de marchés à financement				Contrôle à priori		
Institut	ion	marché s des PAPMP s	TP	FP	FE	NI*	OUI	NON	NI*
	MENFP	16	16	0	0		13	3	
	MEF	14	13	0	1		4	10	
	MSPP	17	17	0	0		6	11	
A Ministères	МІСТ	34	34	0	0		15	19	
	MDE	6	5	0	1		2	4	
	Primature	17	17	0	0		6	11	
	SOUS- TOTAL (A)	104	102	0	2		46	58	
	CNMP	3	1	0	2		0	3	
	IGF	1	1	0	0		0	1	
	FNE	12	0	12	0		10	2	
	PNCS	7	7	0	0		1	6	
	CONATEL	7	0	7	0		3	4	
	EDH	19	0	3	16		17	2	
B Organismes autonomes /	PNH	7	7	0	0		4	3	
Directions déconcentrées /	BON	40	3	0	37		0	40	
Entreprises publiques	AGD	3	3	0	0		2	1	
pasiiquos	APN	20	0	20	0		11	9	
	SEMANH								





	SEMANH	15	6	9	0		2	4	
	IHSI	17	17	0	0		0	17	
	BMPAD	9	1	1	7		2	7	
	UCLBP	18	8	0	1	9	16	2	9
	BRH	8	0	8	0		7	1	
	SOUS- TOTAL (B)	186	54	60	63	9	75	102	9
	CSCCA								
C institutions	CSCCA	7	7	0	0		1	6	
C institutions Indépendantes	00110	7 <b>7</b>	7 <b>7</b>	0 <b>0</b>	0 <b>0</b>		1	6 <b>6</b>	

NI: Non Indiqué

Cent vingt-deux (122) projets de marchés extraits des plans des autorités contractantes de passation de marchés sont supérieurs aux seuils en vigueur. Ils seront soumis au contrôle a priori de la CNMP. Pour neuf (9) des marchés planifiés par l'UCLBP, l'on ne savait pas s'ils seraient ou non soumis au contrôle a priori de la CNMP puisque ladite institution recherchait encore des fonds pour leur réalisation. La source de financement n'avait pas été insérée dans le plan de l'entité en question. Les cent soixante-six (166) restants, soit 55,89% sont constitués de projets de marchés sur FE et de projets de marchés en dessous des seuils ; la CNMP n'aura pas à y exercer de contrôle préalable ne devrait-on pas avoir un titre ici pour faire ressortir qu'on est dans l'exécution de PAPMP.

#### B 1.2. LES AVIS CONFORMES ACCORDÉS

L'autorité contractante, avant de procéder au lancement d'un marché dont le montant estimatif est supérieur aux seuils d'intervention fixés, a l'obligation d'obtenir l'avis conforme de la CNMP pour le dossier de marché subséquent. L'avis conforme peut en fait être considéré comme l'acte par lequel l'autorité de contrôle, en l'occurrence la CNMP ou la CDMP, certifie conforme le dossier de marché transmis par l'autorité contractante.

### B 1.2.1. RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ACCORDÉS PAR CATÉGORIE D'INSTITUTION

Pour l'exercice 2020-2021, qu'il s'agit de dossiers d'appel d'offres ouvert (DAOO) ou restreint (DAOR), de dossiers d'appel à manifestations d'intérêt ou de demande de propositions, trente-quatre (34) projets de dossiers de marchés au total ont reçu l'avis de conformité de la CNMP. Ils se répartissent comme suit :

- quinze (15) avis conformes pour le compte des Ministères, soit 44,12% % du total,
- dix-sept (17) avis aux organismes autonomes (50%),
- un (1) avis conforme au bénéficie d'une institution indépendante, à savoir la CSC/CA,
- et un (1) à une collectivité territoriale (la mairie de Tabarre).





Tableau 8 : Répartition des avis conformes par institution

INSTITUTION			Av	is conformes	
		Nom	ibre	Pourcentage	
	MEF	1		2.94%	
	PRIMATURE	1		2.94%	
MINISTÈRES	MDE	2	1.5	5.88%	44.12%
WIINISTERES	MENFP	5	15	14.71%	44.12%
	MSPP	2		5.88%	
	MTPTC	4		11.76%	
	ONA	3		8.82%	
	PNCS	1		2.94%	
Organismes	BRH	1		2.94%	
Autonomes /	ANARSE	1		2.94%	
Directions Déconcentrées	EDH	1	17	2.94%	50.00%
/Entreprises	PNH	1		2.94%	
Publiques	UCLBP	1		2.94%	
	<b>BMPAD</b>	1		2.94%	
	FNE	7		20.59%	
Institutions indépendantes	CSC/CA	1	1	2.94%	2.94%
Collectivités territoriales	Mairie de Tabarre	1	1	2.94%	2.94%
TO	ΓAL	34	4	10	0%

Les demandes adressées à la CNMP pour l'obtention d'avis conformes à des dossiers de marchés ont émané de dix-sept (17) institutions publiques. De celles-ci, le FNE a eu le plus grand nombre de dossiers ayant reçu l'avis conforme, soit sept (7) au total, représentant 20.59% du nombre total des avis de conformité accordées par la CNMP. Il est suivi du MENFP avec cinq (5) avis et du MTPTC dont quatre dossiers de marchés ont reçu l'avis conforme de la CNMP. Suit en quatrième position l'ONA; trois (3) des dossiers de marchés de cet office ont obtenu l'avis conforme de la CNMP. Cette dernière a également accordé l'avis conforme à deux (2) dossiers de marchés pour chacun des deux (2) ministères suivants : (MSPP et MDE). Enfin, l'on observe dans le tableau ci-dessus onze (11) autres institutions qui se sont vues chacune octroyer un seul (1) avis conforme de la CNMP.





#### B 1.2.2. RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ACCORDÉS PAR NATURE MARCHÉ

La réglementation en vigueur sur les marchés publics, notamment la loi du 10 juin 2009 en son article 4 alinéas 21 à 24, distingue quatre (4) types de marchés (les travaux, les fournitures, les services et les prestations intellectuelles).

	Avis conformes accordés				
Nature des marchés	Nombre	Pourcentage			
Travaux	16	47.1%			
Fournitures	13	38.2%			
Services	5	14.7%			
Prestations intellectuelles	0	0			
Total	34	100%			

Tableau 9 : Répartition des avis conformes accordés par nature de marché

Représentant près de la moitié du nombre total de dossiers ayant reçu l'avis conforme de la CNMP au cours de l'exercice sous-étude, les travaux dominent sur les autres natures de marchés. Viennent ensuite les dossiers de marchés de fournitures (13). Quant aux dossiers de marchés de services, ils ne sont que cinq (5) à avoir reçu l'avis de la CNMP pour leur lancement. L'organe de contrôle n'a pas eu à accorder d'avis de conformité à des dossiers de prestations intellectuelles (PI).

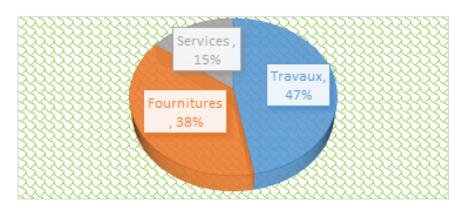


Figure 3 : Répartition des avis conformes par nature de marché

#### B 1.2.3. RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ACCORDÉS PAR MODE DE PASSATION

La loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de services publics, au chapitre II, en ses articles 27 à 38, reconnait trois (3) grands groupes de procédures de passation de marchés publics que les autorités contractantes peuvent faire usage pour répondre à leurs besoins : les procédures générales, exceptionnelles et spécifiques.





Alors que les procédures générales se subdivisent en Appel d'Offres Ouvert National (AOON) et Appel d'Offres Ouvert International (AOOI), les procédures exceptionnelles regroupent l'Appel d'Offres Restreint National(AORN), l'Appel d'Offres Restreint International (AORI) et le Gré à Gré. Quant aux procédures spécifiques, elles concernent l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) et la Demande de Propositions (DP).

Tableau 10 : Répartition des avis conformes accordés par mode de passation

Towards and Change	Mala da manadan da manada	Avis conformes accordés		
Types de procédures	Mode de passation de marchés	Nombre	Pourcentage	
	Appel d'Offres Ouvert National (AOON)	23	67.65%	
Procédures générales	Appel d'Offres Ouvert International (AOOI)	2	5.88%	
	Appel d'Offres Restreint National(AORN)	8	23.53%	
Procédures exceptionnelles	Appel d'Offres Restreint International(AORI)	1	2.94%	
	Gré à Gré	0	0	
Dura (dansara (d. 16)	Appel à Manifestations d'Intérêt(AMI)	0	0	
Procédures spécifiques	Demande de Propositions (DP)	0	0	
	34	100		

Des trente-quatre (34) dossiers de marchés ayant reçu l'avis de conformité de la CNMP, vingt-cinq (25) représentant 73.53%, seront lancés suivant les procédures générales, soit 67.55% selon des Appels d'Offres Ouverts Nationaux (AOON) et 5.88% suivant l'Appel d'Offre Ouvert International (AOOI). Quant au reste, ils concernent des Appels d'Offres Restreints Nationaux pour 23.53% et un Appel d'Offre Restreint International (2.94%). L'on constate qu'Il n'y a pas de dossiers de marchés qui seront conclus suivant les procédures spécifiques.





#### B 1.3. LES VALIDATIONS DE PROCÉDURE

Une fois l'avis conforme acquis pour son dossier de marché, l'autorité contractante procédera au lancement du processus (en publiant l'avis d'appel d'offres dans un quotidien à grand tirage en cas de procédure ouverte ou en transmettant dans le même délai aux candidats de la liste restreinte le dossier de marché s'il s'agit d'un appel d'offres restreint). S'ensuivront la formation du Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres (COPEO), la réception des propositions, l'examen et l'évaluation des offres et enfin, l'attribution du marché dans un rapport d'évaluation. Lequel rapport accompagné de chacune des offres reçues sera transmis à la CNMP pour validation de procédure.

La CNMP, au terme de l'examen du dossier reçu, peut soit valider la procédure suivie par l'autorité contractante soit lui recommander des aménagements. En cas de validation, elle l'invite à procéder à l'attribution définitive du marché et à préparer le projet de contrat pour validation finale.

L'on se rappellera que « tout marché dont la procédure de passation relève de la compétence de la CNMP et qui ne lui a pas été soumis pour validation par l'autorité contractante est nul de plein droit » (article 62.4 de la loi du 10 juin 2009).

# B 1.3.1. RÉPARTITION DES DOSSIERS DE MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR INSTITUTION

Pour l'année fiscale 2020-2021, la CNMP a validé trente-six (36) procédures provenant de seize (16) autorités contractantes. De ces dernières, le MENFP est l'institution ayant eu le plus grand nombre de dossiers de marchés validés, sept (7), représentant près de 20% de l'ensemble des validations de procédure. Ce ministère est suivi du FNE et de l'ANARSE, avec chacun quatre (4) dossiers de marchés validés. Vient en quatrième position la BRH avec trois (3) dossiers de marchés validés. Quant au MEF, au MTPTC, à l'ONA et à la PNH, ils ont eu chacun deux (2) dossiers de marchés validés. La CNMP n'a validé qu'un dossier de marché pour chacune des six (6) autres institutions, lesquelles peuvent être consultées au tableau ci-dessous.





Tableau 11 : Validation de procédure de la CNMP par institution

	UTION			édures validé		
11 (0 111			ıbre	Pourcentage		
	MEF	2		5.56%		
	PRIMATURE	1		2.78%		
	MDE	2		5.56%		
MINISTÈRES	MENFP	7	16	19.44%	44.44%	
	MSPP	1		2.78%		
	MARNDR	1		2.78%		
	MTPTC	2		5.56%		
	ONA	2		5.56%		
Organismes	BRH	3		8.33%		
Autonomes /	ANARSE	4		11.11%		
Directions Déconcentrées	EDH	2	18	5.56%	50.00%	
/Entreprises	PNH	2		5.56%		
Publiques	DINEPA	1		2.78%		
	FNE	4		11.11%		
Institutions indépendantes	CSC/CA	1	1	2.78%	2.78%	
Collectivités territoriales	Mairie de Tabarre	1	1	2.78%	2.78%	
TO	ΓAL	30	5	10	0%	

Il faut souligner que parmi les trente-six (36) procédures validées par la CNMP, six (6) appels d'offres se sont révélés infructueux.



Figure 4 : Répartition des procédures validées par la CNMP par institution





### B 1.3.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS DE MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP SUIVANT LEUR NATURE

L'examen du nombre de dossiers de marchés validés par la CNMP suivant leur nature pour la période allant d'octobre 2020 à septembre 2021 fait ressortir que les acquisitions de fournitures sont en tête avec un pourcentage de 41.7% du nombre total de dossiers de marchés validés. Elles sont suivies des marchés de travaux (30.6%). Quant aux dossiers de marchés de services et de prestations intellectuelles, ils représentent 26.8% du nombre de procédures validées. Notons que les dossiers de marchés de services (8) sont quatre (4) fois plus que ceux de prestations intellectuelles (2).

Tableau 12 : Répartition des procédures validées par la CNMP par nature de marchée

	Procédures validéees				
Nature des marchés	Nombre	Pourcentage			
Travaux	11	30.6%			
Fournitures	15	41.7%			
Services	8	22.2%			
Prestations intellectuelles	2	5.6%			
Total	36	100%			

### B 1.4. LES DEMANDES DE DÉROGATIONS REÇUES À LA CNMP

Si la loi du 10 juin 2009, en son article 29.1, fait de l'appel d'offres ouvert (AOO) la procédure réglementaire lors de la passation de marché, il n'en demeure pas moins qu'elle prévoit également des exceptions qui confirment la règle. Aussi, les marchés peuvent-ils être conclus suivant des procédures exceptionnelles qui sont l'appel d'offres restreint (AOR) et le gré à gré ou l'entente directe. Cependant, leur usage est assujetti à l'autorisation préalable de la CNMP. Ainsi, toute autorité contractante qui souhaite recourir à l'un ou l'autre des deux (2) modes de passation susmentionnés en fait la demande à la CNMP avec justificatifs à l'appui. Cette dernière analysera la requête de l'institution et décidera d'autoriser ou pas l'usage de la procédure exceptionnelle. En cas d'objection à la requête de l'autorité contractante, la CNMP se fera le devoir de lui transmettre ses recommandations pour une reprise éventuelle du dossier.

Pour l'année fiscale 2020-2021, trente-trois (33) demandes de dérogations ont été soumises à l'appréciation de la CNMP. Provenant de seize (16) institutions publiques, dont six (6) ministères y compris la Primature, huit (8) organismes autonomes, une institution indépendante (la CSC/CA) et une collectivité territoriale (la Mairie de Tabarre), vingt (20) des demandes ont été introduites auprès de la CNMP pour l'utilisation de la procédure négociée et les treize (13) restantes pour le recours à l'AOR.





### B 1.4.1. DEMANDES DE DÉROGATION POUR CONCLURE UN MARCHÉ NÉGOCIÉ

En son article 34-1, la loi sur les marchés publics (LMP) établit très clairement les conditions devant être satisfaites pour qu'une autorité contractante puisse passer un marché négocié. Dans son souci d'impartialité et de neutralité, la CNMP, afin de s'assurer de la pertinence de l'argumentaire joint aux requêtes des autorités contractantes, se réfère habituellement à l'article précité avant de se prononcer. Si l'une ou l'autre des quatre (4) conditionnalités précisées à l'article 34.1 est remplie, elle accorde son autorisation.

Tableau 13 : Répartition des demandes de dérogation au gré à gré par institution de provenance

Institution	BMPAD	CSC/CA	FNE	Mairie de Tabarre		MEF	MENFP	MICT	PNH	PRIMATURE	UCLBP	TOTAL
Demande	4	1	2	2	1	1	1	5	1	1	1	20

Des vingt (20) demandes de dérogations introduites par onze (11) institutions publiques pour conclure des marchés négociés, seulement une (1) n'a pas été agréée par la CNMP. Celle-ci, pour le cas en question, a requis de l'autorité contractante des informations additionnelles pour pouvoir mieux analyser et traiter la demande. Elle a accordé son autorisation aux dix-neuf (19) autres requêtes sur la base des arguments fournis par les institutions qui lui ont paru soit convaincants, soit pertinents, soit en ligne droite avec l'un des motifs énoncés à l'article 34.1.

# B 1.4.2. DEMANDES DE NON-OBJECTION POUR UTILISER L'APPEL D'OFFRES RESTREINT (AOR)

Pour l'année 2020-2021, les treize (13) demandes de recours à l'AOR reçues par la CNMP proviennent de dix (10) autorités contractantes. Seulement quatre (4) n'ont pas été agrées par la CNMP. Elle n'a pas jugé suffisamment pertinents les motifs énoncés par les entités demanderesses et leur a donc recommandé de passer leur marché suivant l'appel d'offres ouvert (AOO).

Tableau 14 : Répartition des demandes de dérogation à l'AOR par institution de provenance

Institution	BMPAD	CSC/CA	EDH	FAES	FNE	MARIE DE TABARRE	MSPP	ONA	PNCS	UCLBP	TOTAL
Demande	2	1	1	2	1	1	1	2	1	1	13

#### B 1.5. LES AVIS CONFORMES SUR LA PROCÉDURE UTILISÉE

En son article 3, alinéa 1, la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, exempte de son champ d'application les marchés de défense ou de sécurité nationale. L'article annonce également qu'une loi devait venir déterminer l'objet desdits marchés et les procédures qui leur sont applicables.





La loi suscitée se faisant attendre, le Gouvernement, se référant à l'article 96 la loi du 10 juin 2009 l'autorisant à déterminer par arrêté les marchés intéressant la défense ou la sécurité nationale, a adopté et publié en 2017 l'arrêté fixant les règles de procédures de passation de certains marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services dans les domaines de défense ou sécurité nationale. Lequel texte sera revu seize (16) mois plus tard. Ainsi, en janvier 2019, il sera remplacé par l'arrêté portant révision de l'arrêté du 30 août 2017 qui sera enfin abrogé par l'arrêté du 12 février 2020 soumettant les marchés publics de défense ou de sécurité nationale au respect des principes de passation de marchés.

Les arrêtés portant sur les marchés de défense ou de sécurité, après avoir défini le concept, listent un ensemble de marchés pouvant être classés dans la catégorie et établissent la marche à suivre lors de leur passation. Pour rappel, la procédure d'un marché de défense ou de sécurité nationale doit être validée par la CNMP. En fait, celle-ci donne son avis conforme sur la procédure utilisée (article 6 alinéa 2).

Pour l'exercice 2020-2021, trois (3) institutions publiques ont souhaité passer et/ou ont conclu des marchés suivant l'arrêté réglementant les marchés de défense ou de sécurité nationale. Il s'agit de l'UCLBP, du Ministère de la Défense et de l'EDH pour respectivement un (1), deux (2) et trois (3) dossiers de marchés :

- Le marché de l'ULBP portait sur les prestations intellectuelles d'études architecturales et techniques et de supervision des travaux de construction du Palais National. La CNMP a accordé son avis conforme sur la procédure utilisée par l'autorité contractante.
- Le Ministère de la Défense a introduit auprès de la CNMP deux (2) dossiers de marchés de défense ou de sécurité nationale : l'un portant sur l'achat de deux mille (2,000) fusils et de cinq cents mille (500,000) unités de munitions et l'autre pour l'acquisition de tentes au profit des Forces armées d'Haïti. Si la CNMP a donné son avis conforme à la procédure utilisée, elle a quand même fait des recommandations que le ministère devait tenir compte pour la finalisation de ses deux (2) dossiers de marchés.
- Quant aux marchés de l'EDH, ils concernaient : i) l'acquisition de 11,406 poteaux de 40, 35 et 30 pieds, ii) l'installation de 20,000 lampadaires (70W, 100W et 150 W) et d'accessoires en vue d'assurer l'éclairage public dans les départements du pays et iii) acquisition de matériels de ligne et de postes élévateurs. La CNMP a autorisé l'EDH à négocier les deux (2) premiers alors qu'elle a requis d'apporter des aménagements aux Dossiers d'appels d'offres restreints internationaux (DAORI) qu'elle a reçus pour le dernier dossier.

#### B 1.6. LES MARCHÉS ENREGISTRÉS À LA CSC/CA ET VALIDÉS PAR LA CNMP

Le projet de marché, une fois signé par les parties contractantes et approuvé par l'autorité compétente, est transmis par la Personne Responsable du Marché (PRM) à la CNMP qui, avant de le valider, s'assurera d'obtenir l'avis favorable de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA). Suite à l'enregistrement du marché par la CSC/CA, interviendra la validation finale de la CNMP, ce conformément aux articles 126, 126.1 et 126.2 de l'arrêté précisant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009.





Pour l'exercice fiscal 2020-2021, les marchés publics (contrats publics et avenants) enregistrés par la CSC/CA et validés par la CNMP sont au nombre de soixante-neuf (69), soit une augmentation de 68% par rapport à l'exercice précédent. Outre ces marchés, la concession des réseaux de télécommunications ouverts au public pour la fourniture de services fixes et mobiles signée entre le MTPTC et la NATCOM S.A. a également reçu l'avis favorable de la CSC/CA et la validation de la CNMP, respectivement les 13 et 16 Novembre 2020. D'une durée de quinze (15) ans, cette concession est conclue pour un montant de vingt et un millions de dollars américains (\$ US 21, 0000,000.00).

### B 1.6.1. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR CATÉGORIE D'INSTITUTIONS

Les soixante-neuf (69) contrats publics validés par la CNMP au cours de l'exercice 2020-2021 comprennent soixante (60) marchés et neuf (9) avenants, dont quatre (4) à incidence financière. Ils ont été conclus par:

- la Primature et cinq (5) ministères (quarante-cinq (45) marchés et deux (2) avenants),
- six (6) organismes autonomes (quatorze (14) marchés) et sept (7) avenants), et une collectivité territoriale (un marché).

Tableau 15 : Répartition des marchés par catégorie d'institutions avec leurs montants, enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP

Catégorie d'institutions	Nombre d'institutions	Nombre de marchés/ avenants	Montant marchés conclus en gourdes	Montant marchés conclus en dollars	Montant marchés conclus en GBP
Ministères	6	47	5,748,462,729.53	20,825,160.18	
Organismes autonomes	6	21	918,505,635.05	1,478,279.83	6,019,400.00
Collectivités territoriales	1	1	11,899,000.00		
Total	13	69	6,678,867,364.58	22,303,440.01	6,019,400.00

À côté de la gourde, les marchés validés par la CNMP au cours de l'exercice sous-étude ont été ou seront honorés en deux (2) devises étrangères : le dollar américain (USD) et la livre sterling (GBP). Afin de déterminer en monnaie nationale la valeur totale de tous ces contrats, a été utilisé le taux moyen de change du dollar américain en glissement annuel (exercice fiscal : 2020-2021)[7], évalué à 81.13 HTG/1 USD et le taux de change de la livre sterling du 12 février 2021[8] estimé à 101.83 HTG/1 GBP (un seul marché libellé en livre sterling a été conclu au cours du mois de février 2021). Il s'ensuit le tableau cidessous renseignant sur la valeur des marchés en gourdes.



<sup>[7]</sup> Source BRH

<sup>[8]</sup> https://fr.exchange-rates.org/Rate/GBP/HTG/12-02-2021https://fr.exchange-rates.org/Rate/GBP/HTG/12-02-2021



Tableau 16 : Répartition des marchés validés par la CNMP par catégorie d'institutions

Catégorie d'institutions		és validés	Montant des marchés validés		
Categorie u mistitutions	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Ministères	47	68.12%	7,438,007,974.93	81.72%	
Organismes autonomes	21	30.43%	1,651,393,979.66	18.14%	
Collectivités territoriales	1	1.45%	11,899,000.00	0.13%	
Total	69	100.00%	9,101,300,954.59	100.00%	

Des marchés validés par la CNMP durant l'année 2020-2021, quarante-sept (47) ont été conçus par les six (6) ministères pour une valeur de 7,438 milliards de gourdes alors que les vingt-et-un contrats des six (6) organismes autonomes/directions déconcentrés totalisent un montant de 1,651 milliard de gourdes. Par suite, le nombre et la valeur de marchés validés par la CNMP pour le compte des ministères sont respectivement deux (2) et quatre (4) fois plus que ceux des organismes autonomes/directions déconcentrés. A noter qu'en ce qui concerne les collectivités territoriales, il n'y a que la Mairie de Desdunes qui s'est vu valider un (1) seul marché de travaux d'une valeur de 11,899 millions de gourdes.

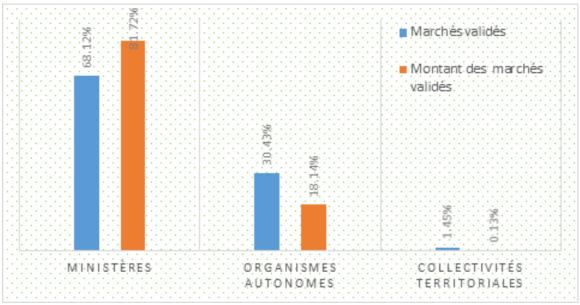


Figure 5 : Répartition des marchés validés par la CNMP par catégorie d'institutions

#### B 1.6.2. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR NATURE

Si d'autres pays ne reconnaissent que trois (3) types de marchés (fournitures, services et travaux), le système national des marchés publics a, quant à lui, adopté quatre (4) natures de marchés. Il s'agit des marchés de fournitures, de services, de travaux et de prestations intellectuelles (cf : art 4, alinéas 21-24 de la LMP).





Tableau 17 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature

Nature de marché	Marchés	s validés	Montant des marchés validés		
Nature de marche	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Travaux	24	34.78%	3,721,082,344.63	40.89%	
Services	14	20.29%	1,316,122,526.00	14.46%	
Fournitures	29	42.03%	3,998,316,020.73	43.93%	
Prestations Intellectuelles	2	2.90%	65,780,063.24	0.72%	
Total	69	100.00%	9,101,300,954.59	100.00%	

Pour l'année 2020-2021, les acquisitions de fournitures dominent encore sur les autres types de marchés. Cependant, cette prédominance n'est pas trop accentuée par rapport aux marchés de travaux. En effet, représentant plus de deux cinquièmes des marchés validés, les fournitures, au nombre de vingt-neuf (29) et d'une valeur de 3,998 milliards de gourdes ont été conclues pour un montant légèrement supérieur à celui des vingt-quatre (24) marchés de travaux (3,72 milliards de gourdes). Ainsi, il n'y a pas vraiment une différence significative dans la valeur et le nombre de ces deux (2) types de marchés.

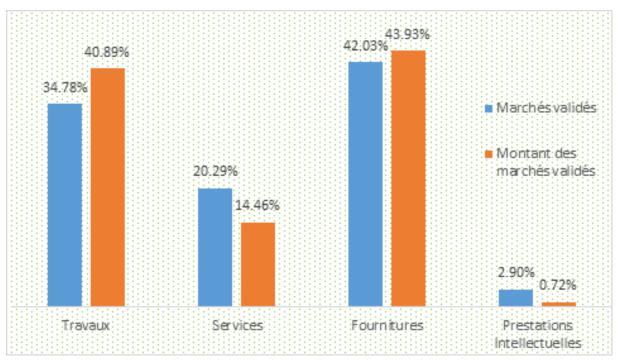


Figure 6 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature

Quatorze (14) marchés de services, soit 20.29% du nombre total de marchés, ont été validés par la CNMP pour un montant de 1,316 milliard de gourdes. Le nombre et la valeur des marchés de prestations intellectuelles sont négligeables par rapport à ceux des autres natures de marchés.





### B 1.6.3. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR MODE DE PASSATION

Les autorités contractantes, lors de la passation de leurs marchés, recourent à l'une des diverses procédures reconnues par la réglementation en vigueur, entre autres l'appel d'offres ouvert (AOO), l'appel d'offres restreint (AOR), l'appel à manifestation d'intérêt suivi d'une demande de propositions (AMI/DP) et l'entente directe.

Des soixante-neuf (69) marchés validés par la CNMP, quarante-trois (43), soit 62.2%, ont été passés suivant l'AOO, la procédure préconisée par la loi du 10 juin 2009 qui, d'ailleurs, est la règle (art. 29.1 de la loi du 10 juin 2009) puisqu'elle promeut particulièrement la concurrence et garantit à l'État le choix de l'offre la mieux-disante. Pour l'exercice 2020-2021, l'AOO s'est donc révélé la procédure privilégiée par les institutions lors de la conclusion de leurs marchés.

Mode de passation	March	és validés	Montant des marchés validés		
Wiode de passation	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
AOO	43	62.32%	4,934,668,910.87	54.22%	
AOR	7	10.14%	1,389,845,957.00	15.27%	
AMI/DP	2	2.90%	65,780,063.24	0.72%	
Gré à Gré	17	24.64%	2,711,006,023.48	29.79%	
Total	69	100.00%	9,101,300,954.59	100.00%	

Tableau 17 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature

La valeur des contrats conclus par AOO (4,93 milliards de gourdes) est près de deux (2) fois plus que celle des dix-sept (17) marchés négociés, lesquels totalisent la somme de 2,71 milliards de gourdes. Ce montant est quant à lui deux (2) fois plus que celui des marchés conclus par AOR. Enfin, les deux (2) marchés de prestations intellectuelles (PI) ont été passés suivant la procédure d'AMI/DP pour un montant de 65,78 millions de gourdes.

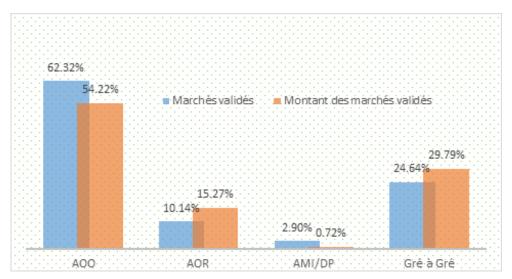


Figure 7 : Répartition des marchés validés par la CNMP par mode de passation





#### B 1.6.4. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR MINISTÈRE

Les six (6) ministères (y incluant la Primature) ont passé au cours de l'exercice 2020-2021 quarante-sept (47) marchés pour un montant total de 7,438 milliards de gourdes. De ces administrations centrales de l'État, c'est le MENFP qui a conclu le plus grand nombre de contrats (dix-neuf (19)) pour une valeur de 1,167 milliard de gourdes qui est deux (2) fois moindre que celle des cinq (5) marchés du MTPTC. Par suite, le MTPTC est celui avec la plus forte valeur. Quant à la Primature, elle a conclu seulement deux (2) marchés, et donc le plus petit nombre de contrats, pour un montant de 547,1 millions de gourdes, soit 7.36% de la valeur totale des marchés des six (6) ministères.

Ministère	March	és validés	Montant des marchés validés		
Ministere	Nombre Pourcentage		Valeur	Pourcentage	
MENFP	19	40.43%	1,167,624,533.02	15.70%	
MJSP	14	29.79%	1,461,016,682.38	19.64%	
MTPTC	5	10.64%	2,304,434,084.37	30.98%	
MEF	4	8.51%	1,591,481,210.72	21.40%	
MICT	3	6.38%	366,350,000.00	4.93%	
PRIMATURE	2	4.26%	547,101,464.44	7.36%	
Total	47	100.00%	7,438,007,974.93	100.00%	

Tableau 17 : Répartition des marchés validés par la CNMP selon leur nature

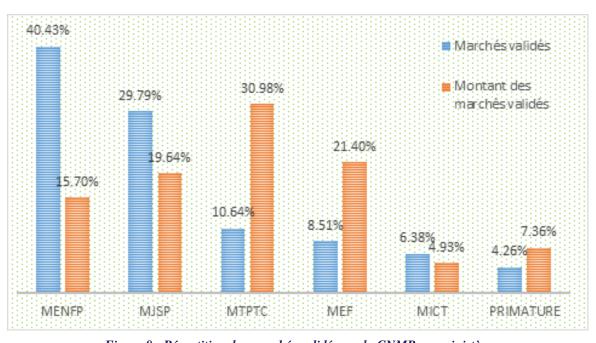


Figure 8 : Répartition des marchés validés par la CNMP par ministère





# B 1.6.5. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR ORGANISME AUTONOME/DIRECTION DÉCONCENTRÉE/ENTREPRISE PUBLIQUE

Pour l'année 2020-2021, la CNMP a validé vingt-et-un (21) marchés d'un montant de 1,651 milliard de gourdes pour le compte de six (6) organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques. Plus de trois cinquièmes de ces contrats ont été conclus par le FNE (treize (13) pour un montant 494,29 millions de gourdes représentant 29.93% de la valeur totale des marchés).

Tableau 20 : Répartition des marchés validés par la CNMP par organisme autonome / direction déconcentrée/entreprise publique

Organisme Autonome/	Marchés validés		Montant des marchés validés	
Direction déconcentrée	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage
FNE	13	61.90%	494,293,121.80	29.93%
BRH	3	14.29%	776,588,407.85	47.03%
BMPAD	2	9.52%	47,277,349.32	2.86%
DINEPA	1	4.76%	186,543,147.96	11.30%
FAES	1	4.76%	36,787,957.00	2.23%
ONA	1	4.76%	109,903,995.73	6.66%
Total	21	100.00%	1,651,393,979.66	100.00%

Quant à la BRH, la valeur de ses trois (3) contrats totalise 776,59 millions de gourdes, soit près de la moitié du montant des marchés des six (6) organismes autonomes/directions déconcentrées/entreprises publiques.

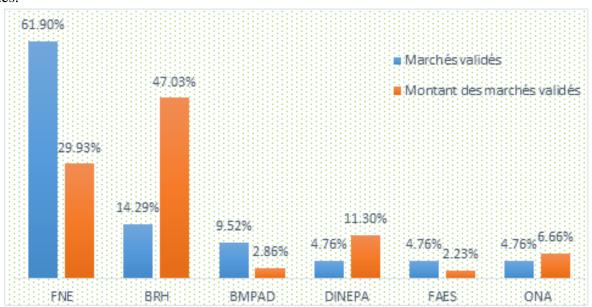


Figure 9 : Répartition des marchés validés par la CNMP par organisme autonome / direction déconcentrée/entreprise publique





# B 1.6.6. RÉPARTITION DES MARCHÉS VALIDÉS PAR LA CNMP PAR SOURCE DE FINANCEMENT

Pour pouvoir réaliser leurs projets de marchés, les institutions publiques utilisent soit les crédits mis à leur disposition au travers du budget national (et donc le Trésor Public), soit leurs fonds propres (pour les organismes autonomes), soit le financement externe obtenu des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Source de financement	Marchés validés		Montant des marchés validés		
Source de imancement	Nombre	Pourcentage	Valeur	Pourcentage	
Trésor Public	64	92.75%	8,202,909,551.01	90.13%	
Fonds Propres	5	7.25%	898,391,403.58	9.87%	
Total	69	100.00%	9,101,300,954.59	100.00%	

Tableau 21 : Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement

Pour l'exercice 2020-2021, l'on remarque que neuf (9) des dix (10) marchés validés par la CNMP seront financés par le Trésor Public (TP) pour un montant de 8,2 milliards de gourdes. Seulement cinq (5) marchés seront réalisés à partir des fonds propres de certains organismes autonomes/entreprises publiques/collectivité territoriale. Il s'agit en fait des trois (3) marchés de la BRH, du marché de l'ONA et du marché de la Mairie de Desdunes.

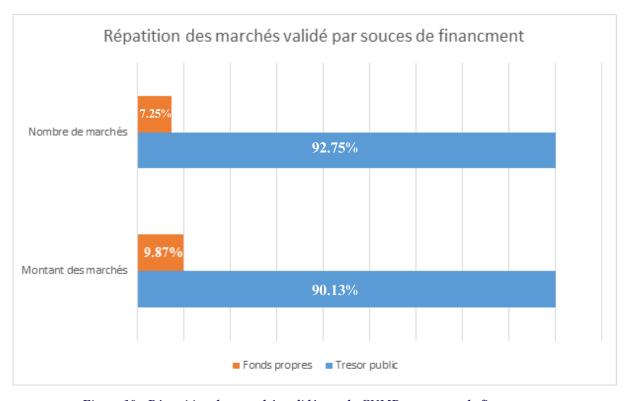


Figure 10 : Répartition des marchés validés par la CNMP par source de financement



# B 2. LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

Elaboré au cours de la seconde moitié de l'année 2017 et mis à jour en juin 2019, le Plan Stratégique de la CNMP s'inscrit dans la continuité de la vaste réforme de l'État visant à rendre efficace et transparent le système national de programmation, passation, gestion de l'exécution et contrôle des marchés publics. Reposant en grande partie sur la revue du système conduite en 2013 par le Gouvernement et financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et sur l'état des lieux dressé en juin 2017 avec la CNMP, ledit plan propose les lignes directrices permettant à cette dernière de parvenir à l'atteinte de trois (3) objectifs généraux :

- faire des marchés publics un outil efficace devant optimiser l'emploi des ressources publiques afin de contribuer au développement national ;
- faire de la CNMP un véritable instrument de pilotage du système national de passation et de gestion des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- fiabiliser le système haïtien des marchés publics au regard des Partenaires Techniques et Financiers
   (PTF) -- ce qui pourra conduire à la généralisation de l'utilisation de la réglementation nationale,
   même pour les marchés financés par ces derniers.

Le plan établit également des objectifs spécifiques pour la CNMP, entre autres d'« exercer un contrôle rigoureux de la passation et de l'exécution des marchés publics». Audit objectif est associé un ensemble d'actions à réaliser à court terme et qui ne dépendent pas vraiment d'une refonte du cadre légal. Celles-ci comprennent entre autres la restructuration de la CNMP et l'adoption d'un organigramme transitoire. Une telle réorganisation passe par la création de nouvelles unités internes au sein de la CNMP pour qu'elle puisse exercer pleinement sa double fonction. C'est donc dans ce contexte qu'a été mise sur pied l'Unité de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics (UCEMP). A travers cette structure composée d'ingénieurs, de financiers et de spécialistes en passation des marchés publics, la CNMP a pu réaliser au cours de l'exercice 2020-2021 trois (3) missions de suivi de huit (8) marchés qu'elle a validés et qui sont en train d'être exécutés à travers le pays afin de s'enquérir in situ de leur état d'avancement.

#### B 2.1. COMPRENDRE LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MRCHÉS PUBLICS

Le suivi de l'exécution des marchés regroupe les dispositions qui s'appliquent lorsque le marché est en cours d'exécution, c'est-à-dire après la signature du contrat. Il constitue la phase critique de mise en œuvre de tous les éléments préparés lors de la passation du marché et c'est aussi la période de gestion administrative, financière et technique des événements prévus ou non lors de la mise en œuvre du contrat. Cette phase d'exécution commence une fois que le marché entre en vigueur et est caractérisée par une certaine dilution de responsabilités entre les principaux acteurs qui se partagent les différentes tâches pendant l'exécution du marché.

L'organisation de missions de suivi requiert une grande planification avec des objectifs spécifiques, une



# B 2. LE SUIVI DE L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS

approche méthodologique, des ressources humaines et matérielles et un calendrier prévisionnel d'intervention.

#### B 2.2. LES OBJECTIFS DES MISSIONS DE SUIVI

Par la conduite des missions de suivi, la CNMP s'est fixé les objectifs suivants :

- vérifier que les obligations et les droits des parties contractuelles sont pris en compte et respectés ;
- suivre l'évolution de l'exécution des marchés pour garantir leur bonne exécution ;
- contribuer au renforcement de l'efficacité, de la rigueur et de la transparence des marchés publics ;
- s'assurer de l'application des pénalités/ intérêts prévus aux contrats ;
- s'assurer de la performance de la dépense publique en termes de résultats et d'utilisation efficace des ressources ;
- alerter les instances concernées sur les écarts observés et les fraudes décelées dans le cadre de l'exécution du marché;
- préparer le rapport de mission suite aux visites effectuées sur le terrain.

### B 2.3. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE ADOPTÉE

La méthodologie adoptée pour réaliser les missions de contrôle/suivi de l'exécution des marchés publics prend en compte les trois (3) phases suivantes : Planification, Exécution et Restitution

#### A.- Planification

La phase de planification consiste globalement à faire la mise en place et à établir le cadre d'intervention en vue de garantir l'efficacité de la mission. Les activités suivantes sont à réaliser:

- <u>L'identification des acteurs</u>: A ce niveau, il s'agit de répertorier l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion et l'exécution du marché (le cabinet et/ou la Direction Générale, la CMMP/CSMP ou l'Unité de passation de marché, la comptabilité, l'administration, la firme de supervision et le titulaire du marché) avec lesquels l'équipe de mission aura à s'entretenir.
- <u>La communication autour de l'intervention</u>: il s'agit d'informer les acteurs concernés sur la réalisation de l'intervention et aussi de planifier conjointement leur disponibilité en vue de s'assurer du bon déroulement de la mission. Les modes de communication peuvent être la transmission de correspondance administrative, les échanges téléphoniques ou électroniques.
- Les collecte et analyse documentaire préliminaire : Cette activité consiste à collecter et à analyser les documents qui ont permis à l'équipe de mission d'avoir une connaissance détaillée des marchés en question. Ces documents sont : le contrat initial, les dossiers des travaux additionnels faisant l'objet, le cas échéant d'un nouveau marché préparé par l'autorité contractante, les rapports d'état d'avancement et autres documents (financiers ou techniques) relatifs à l'exécution desdits marchés.
- <u>L'élaboration d'outils de suivi</u>: Cette activité a permis de mettre à la disposition de l'équipe les outils appropriés pour exécuter le contrôle et le suivi proprement dit.





Il importe de préciser que l'accomplissement de la première phase permet non seulement d'élaborer le Document de planification de la mission de suivi mais aussi de prendre connaissance des marchés dans les moindres détails lors d'une rencontre préliminaire tenue au bureau de l'autorité contractante avant la phase de visite sur le terrain.

#### B.- Exécution

La phase d'exécution désigne la phase où l'équipe de mission vérifie sur le terrain l'application des clauses contractuelles en utilisant les outils de mission élaborés à cette fin.

- La vérification du respect des clauses contractuelles s'effectue à travers un contrôle sur pièces et des informations recueillies lors des entrevues avec les acteurs concernés. A cet effet, il est utilisé le guide de suivi et d'entretien élaboré par l'équipe de mission.
- Les visites des sites consistent en un contrôle sur place qui permet à l'équipe de mission de corroborer les informations collectées sur l'état d'avancement des travaux d'une part et d'autre part, de s'assurer du respect des clauses techniques relatives à l'objet du marché. Les visites sont effectuées en fonction de la fiche de visite élaborée à cette fin.

#### **C.-Restitution / Rapport**

La dernière phase du processus est consacrée à l'analyse des informations collectées lors de la visite de suivi d'exécution en vue d'établir des constats et produire les recommandations appropriées. Le rapport élaboré au terme de la phase de terrain contient deux sections essentielles : les observations et recommandations. Il est transmis aux acteurs concernés afin de recueillir leurs éventuelles réactions/remarques. Celles-ci sont par la suite analysées selon le principe contradictoire en vue de finaliser le rapport de mission.

A partir du guide de contrôle, le rapport permet de fournir les informations techniques et financières sur le marché, entre autres :

- L'identification du marché en inscrivant les informations essentielles y relatives et les modifications éventuelles en cas d'avenant ;
- L'analyse de la gestion opérationnelle du marché en vérifiant le respect des clauses du contrat (initial / avenants) relatives à la conformité des fournitures/ services/ travaux ainsi que celles portant sur les modalités de préparation / réception, notamment pour les marchés de travaux ;
- La gestion financière du marché : il s'agit de vérifier le respect des clauses portant sur les aspects financiers du contrat initial et des éventuels avenants, et enfin la phase contentieuse, qui permet de déterminer si l'exécution du marché devrait faire ou a fait objet de litiges entre les parties, d'identifier et de vérifier la conformité des mesures qui ont été prises.

#### B 2.4. LES MISSIONS DE SUIVI RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En fin d'exercice fiscal 2020-2021, la CNMP, au travers de l'UCEMP, a réalisé trois (3) missions de contrôle de l'exécution de huit (8) marchés dont deux (2) marchés de fournitures et six (6) marchés de travaux exécutés par des firmes pour le compte des trois (3) autorités contractantes, en l'occurrence le FNE, le BMPAD et la BRH comme le montre le tableau ci-dessous :





Tableau 22 : Résumé des missions de suivi réalisées

Mission	Objet du Marché	Autorité Contractante	Titulaire du marché	Code de marché
	Construction du Lycée National de     Frères (Route de Frères)	FNE	Enstrap Ingenerie	
1	2. Construction de l'École Nationale Union Communautaire de Berthé (Kenscoff)	FNE	BACO Construction	
2	3. Reconstruction du Lycée Marie Jeanne	BMPAD	EXECO.SA	BMPAD18-JPN-TRAV- AOON-003
	4. Reconstruction du Lycée du Cent Cinquantenaire (LCC)	BMPAD	EXECO.SA	BMPAD18-JPN-TRAV- AOON-002
3	5. Acquisition de pièces de monnaie : une (1) et cinq (5) gourdes[9]	BRH	Royal Dutch Mint	BRH-1819-AORI-F-110-06
	6. Acquisition de billets de Banque de mille (1000) et vingt-cinq (25) gourdes.	BRH	De la Rue International Limited	BRH-1819-AORI-F-110-06
	7. Réalisation des travaux de construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique avec les autres bâtiments de la BRH.	BRH	Economic Construction Maritime S.A (ECCOMAR S.A)	BRH -1718-AOR-T-010- 020
	8. Construction du bâtiment du Musée de la Monnaie	BRH	Groupement « GROUPE TRAME/SOT ECH »	BRH-1718-AOOI-T-110- 001

#### Résumé des missions

Ci-dessous sont brièvement présentées les trois (3) missions de suivi d'exécution des huit (8) marchés conduites par la CNMP.

#### Mission 1:

La première mission de suivi a été effectuée les 23 et 24 août 2021. Une visite des lieux a été réalisée sur les deux (2) chantiers (le Lycée national de Frères et l'Ecole nationale Union Communautaire de Berthé). Elle a permis aux cadres de l'UCEMP de la CNMP de s'enquérir de visu de l'avancement des travaux. Marché 1- Construction du Lycée National de Frères (Route de Frères).

[9] Lot #1 : Fabrication de quarante (40) millions d'unités de pièces de monnaie de cinq (5) gourdes. Lot #2 : Fabrication de cinquante (50) millions d'unités de pièces de monnaie d'une (1) gourde.





Le site de construction est situé dans la commune de Pétion-ville, plus précisément sur la route de Frères. Se sont rendus sur ledit site les membres de l'UCEMP accompagnés des cadres de la CSMP du FNE, du Directeur de ENSTRAP INGENERIE, la firme d'exécution et d'un représentant d'ARCHIVOLT S.A, la firme de supervision et la Directrice de l'école, bénéficiaire du projet.

Au cours de la rencontre et de la visite du chantier au 23 août 2021, il a été relevé des manquements et des écarts du coté de chaque partie prenante au contrat. Le rapport de mission fait état des observations générales sur l'ensemble du projet et le respect des clauses du contrat, des recommandations ont été produites puis transmises à toutes les parties.





Vue 1 : Rencontre sur le chantier avec les parties prenantes



Vue 2 : Chantier de la construction du Lycée national de Frères





#### Marché 2- Construction de l'Ecole Nationale Union Communautaire de Berthé

La localité de Berthé est située dans la commune de Kenscoff. Le personnel de l'UCEMP, un cadre du FNE et un responsable de la firme d'exécution s'y sont rendus le 24 août 2021. Le problème majeur rencontré lors de l'exécution du marché est le conflit terrien. Ceci a grandement retardé la réalisation des travaux, occasionnant du coup la prolongation du délai d'exécution. Les études géotechniques erronées ont fait biaiser des calculs de la firme d'exécution.

Des observations, des analyses et des recommandations des agents de l'UCEMP ont été adressées aux parties intéressées dans un rapport de mission.



Vue 3 : Site de construction de l'École Nationale Union Communautaire de Berthé

#### Mission 2:

La seconde mission de suivi s'est portée sur deux (2) marchés de travaux : la reconstruction des Lycées Marie Jeanne et Cent Cinquantenaire. Le 14 septembre 2021, en présence des représentants du BMPAD, l'autorité contractante, l'UCEMP a visité les deux (2) chantiers susmentionnés.

Les représentants légaux de la firme d'exécution ayant brillé par leur absence lors de la visite de l'UCEMP du chantier, une rencontre a été organisée avec eux au local de la CNMP par le BMPAD. Au cours de la séance de travail, les différents points concernant l'avancement des chantiers ont été discutés et des recommandations ont été prodiguées dans un rapport de mission qui a été transmis à tous les acteurs concernés.

#### Mission 3:

L'équipe de l'UCEMP, en date du 1er septembre 2021, a effectué une visite à la BRH pour le contrôle de l'exécution de deux (2) marchés de fournitures et deux (2) marchés de travaux de la Banque de la République d'Haïti.

Les marchés de fourniture sont subdivisés en lots (acquisition de pièces de monnaie) :

Lot #1 : Fabrication de quarante (40) millions d'unités de pièces de monnaie de cinq (5) gourdes.

Lot #2 : Fabrication de cinquante (50) millions d'unités de pièces de monnaie d'une (1) gourde.





#### • Marché 6- Acquisition de billets de banque de mille (1000) et vingt-cinq (25) gourdes

Le marché conclu entre la BRH et De la Rue International Limited a été validé par la CNMP le 23 Février 2021 pour une durée d'exécution de trente (30) semaines. L'accès à la cave où sont entreposés les billets et les pièces de monnaie a été interdit aux cadres de l'UCEMP, ce pour des raisons de sécurité, ont évoqué les cadres de la BRH présents lors de la visite. Il faut rappeler que la fin de la production ne traduit pas une réception définitive du marché. Suivant les clauses du contrat, la compagnie doit garder le stock pendant environ deux(2) ans et la BRH procèdera par extraction sur commande. Cette situation s'explique par le fait que l'autorité contractante n'a pas la capacité de stockage suffisante pour recevoir la totalité des fournitures commandées ; une partie de son caveau étant à la disposition des Archives Nationales, de l'Immigration et du Musée du Panthéon National (MUPANAH).

# • Marché 7- Réalisation des travaux de construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique avec les autres bâtiments de la BRH

La mission a rencontré le responsable de l'Unité de Gestion des Bâtiments (UGB) de la BRH pour le suivi d'exécution des deux (2) marchés de travaux : la construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique avec les autres bâtiments de la BRH et celle du bâtiment du Musée de la Monnaie.

L'exécution du contrat signé avec l'Entrepreneur "Economic construction maritime S.A" (ECCOMAR S.A) pour la réalisation des travaux de construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique de secours avec les autres bâtiments de la BRH a débuté le 14 décembre 2020. Au 1er septembre 2021, soit dix (10) mois après la date de démarrage des travaux, l'état d'avancement était estimé seulement à 45% alors que le délai contractuel était de trois (3) mois.

Le maître d'ouvrage a confirmé que les retards sont justifiés par la situation d'insécurité qui prévaut au bas de la ville. Le site est situé à proximité de l'une des bases d'un puissant gang armé; obligeant ainsi la firme à travailler au ralenti. Le plus souvent, la firme n'arrive même pas à boucler une journée de travail à cause des tirs d'armes à feu. Des fois, il est quasi impossible d'accéder au chantier.



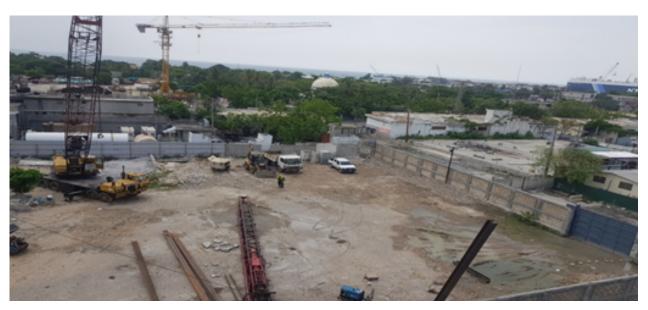
Vue 4 : Vue aérienne des travaux de construction d'un réseau souterrain de raccordement de la centrale électrique avec les autres bâtiments de la BRH





#### • Marché 8- La construction du bâtiment du Musée de la Monnaie

Le marché signé avec le groupement « GROUPE TRAME/SOTECH » a été momentanément suspendu en raison de la pandémie de COVID-19. La reprise des travaux a permis au groupement d'entreprendre les opérations de préparation de chantier du site, localisé tout près du Centre de Convention de la BRH. La phase de mobilisation étant bouclée, l'on procédait à l'abattage de pieux constituant un essai avant la mise en place définitive des travaux de construction. Ce marché avait donc atteint un état d'avancement de seulement 5% des travaux.



Vue 5 : Vue aérienne du site de construction du Musée de la Monnaie



# B 3. LES PLAINTES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Au cours de l'exercice fiscal 2020-2021, en ce qui concerne la question des plaintes et des contentieux, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) eut à intervenir sur huit (08) dossiers de marchés. Ses interventions se situent à deux (2) niveaux : audition devant le Comité de Règlement des Différends (CRD) et réponses à des requêtes.

Le CRD, organe non juridictionnel chargé du règlement amiable des différends survenant au cours de la passation ou de l'exécution des marchés publics, est placé auprès de la CNMP. Cette dernière concourt à la formation du CRD, en conformité avec les articles 227 et 227-1 de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi.

En outre, préalablement à la saisine du CRD, les acteurs concernés par la passation et l'exécution des marchés publics (soumissionnaire, titulaire, personne responsable de marché et autorité contractante) font parvenir, à travers des plaintes, leurs griefs à la CNMP. Celle-ci, en tant qu'organe de contrôle des marchés publics répond aux plaintes, ce, dans le cadre d'une démarche visant à renforcer la crédibilité du système.

# B 3.1. AUDITION DU LITIGE OPPOSANT TEBO S.A À LA BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (BRH)

Le 06 octobre 2020, le Comité de Règlement des Différends (CRD) a été saisi du différend opposant Tebo S.A., firme de droit haïtien, à la Banque de la République d'Haïti (BRH) dans le cadre de l'exécution d'un marché de travaux. Tebo S.A. y est intervenu en tant que sous-traitant du titulaire du marché, en l'occurrence CONSTRUCTORA MAR. A ce titre, elle réclame de la BRH paiement pour les travaux accomplis dans le cadre de la sous-traitance. L'autorité contractante conteste la qualité de sous-traitant dont se prévaut Tebo S.A. motifs pris de ce que, d'une part, cette dernière n'a pas reçu l'acceptation expresse de la BRH et d'autre part, ses conditions de paiement n'ont pas été agréées.

En date du 27 novembre 2020, le CRD a rendu sa décision dont le dispositif se résume en ces termes :

Le CRD accueille favorablement le recours amiable intenté par TEBO S.A., sous-traitant de CONSTRUCTORA MAR, contre la BRH, autorité contractante, maître d'ouvrage. Il dit et déclare qu'il existe un droit de paiement direct de TEBO S.A. rejetant, par voie de conséquence, la thèse de la BRH niant l'existence d'une convention de paiement entre les deux (2) parties et partant de l'inexistence d'une créance en faveur de la sous-traitante. Le CRD dit enfin que la BRH est débitrice envers la sous-traitante de cent soixante-sept mille six cent quarante-sept et 39% (167,647.39) US, augmenté de 20% d'honoraires des avocats poursuivants et qu'elle doit payer ce montant.



# B 3. LES PLAINTES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'audition de cette affaire au CRD et la décision rendue par cet organe ont été une première et représentent un moment important en ce qui a trait à l'expérimentation des modes alternatifs de règlement des différends dans les marchés publics en Haïti.

# B 3.2. RÉPONSES DE LA CNMP À DES CONTESTATIONS OU REQUÊTES ÉMANANT DE SOUMISSIONNAIRES, DE TITULAIRES DE MARCHÉS OU DE PROFESSIONNELS CONCERNÉS PAR UN MARCHÉ DONNÉ

Pour la période sous-étude, la CNMP a donné suite aux plaintes ou contestations émanant de soumissionnaires, de titulaires de marchés ou de professionnels concernés par un marché donné. Ces échanges avec la CNMP se résument comme suit :

<u>I.- Contestation par la Société, Achat et Représentation S.A. du rejet de son offre par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)</u>

La Société, Achat et Représentation S.A. (SARSA) a fait parvenir à la CNMP en date du 19 novembre 2020 une lettre de contestation relative au rejet de son offre dans le cadre de l'appel d'offres restreint (AOR) du marché ayant pour objet la fourniture de nouvelles plaques d'immatriculation et l'attribution provisoire du marché à un concurrent.

La toile de fond de la contestation réside dans ce que l'entreprise assimile à des erreurs de jugement du Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres (COPEO).

Dans une correspondance portant la date du 11 décembre 2020, la CNMP a suggéré à l'entreprise contestataire de se référer aux dispositions de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public dont le chapitre II du titre VIII traite des modalités de recours.

#### II.- Demande de restitution de caution et de règlement de marché par Agroservice S.A.

Le 26 février 2021, la Agroservice S.A. a mis la CNMP en copie conforme d'une correspondance adressée au Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) et dont l'objet porte demande de restitution de caution au terme des travaux ayant conduit à l'attribution du marché de fourniture de 50,000 tonnes courtes d'engrais, lancé par Appel d'Offres Ouvert National N. FOPSF04.

Après examen des pièces annexées à la correspondance d'Agroservice S.A. et sur la base des dispositions de la loi du 10 juin 2009 encadrant la question, la CNMP a, dans une correspondance portant la date du 04 mars 2021, requis du MARNDR des éclaircissements sur la situation.

Par ailleurs, dans une autre correspondance datée du 15 mars 2021, la même firme a informé la CNMP du non-règlement par le MARNDR d'un marché de fournitures d'engrais chimiques passé le 25 mai 2020.

Encore une fois, dans un souci de promotion des bonnes pratiques et de renforcement de la fiabilité du système national des marchés publics, la CNMP a encouragé le Ministère à honorer ses obligations contractuelles si celles-ci s'avèrent fondées. Elle a également informé l'Agroservice S.A. de la démarche entreprise auprès du MARNDR et dans une approche didactique, elle a attiré son attention sur le recours





amiable aménagé par le législateur haïtien en vue de la résolution de ce type de différend.

#### III.- Demande de règlement de marché par Agroservice S.A. à MARNDR

Le 15 mars 2021, la CNMP a reçu en copie conforme une correspondance d'Agroservice S.A. réclamant du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) l'acquittement des obligations contractées dans le cadre d'un marché de fournitures d'engrais chimiques conclu en date du 25 mai 2020.

En sa qualité de garant du bon fonctionnement du système national de passation et d'exécution des marchés publics, la CNMP a adressé une lettre au MARNDR pour l'inviter à trouver un accommodement avec son cocontractant, si la réclamation en question s'avère juridiquement fondée.

Par ailleurs, dans une démarche pédagogique, la CNMP a rappelé au MARNDR les dispositions de l'article 232 de l'arrêté du 26 octobre 2009 fixant les modalités d'application de la loi sur les marchés publics relatives à la saisine du Comité de Règlement des Différends (CRD).

## IV.- Contestation de la décision de l'Unité de Centrale d'Exécution du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (UCE/MTPTC) de rejeter l'offre de TECINA

Dans le cadre de l'appel d'offres numéroté No. 4618-MTPTC-T-AOI-004-2020 relatif au marché de réalisation de travaux de construction du nouveau complexe de gestion du trafic aérien d'Haïti, l'offre du soumissionnaire TECINA n'a pas été retenue. En date du 27 avril 2021, l'entrepreneur, exerçant un recours gracieux auprès de la personne responsable du marché a contesté la décision du rejet de son offre. La CNMP a organisé, à la demande de l'autorité contractante, en l'occurrence l'Unité Centrale d'Exécution (UCE), une rencontre dans laquelle cette dernière a étayé la décision du rejet de l'offre du soumissionnaire. Rappelant à l'UCE les dispositions de la loi du 10 juin 2009 concernant les marchés financés par des ressources extérieures, la CNMP lui a demandé la communication de tous les documents constitutifs du marché, ce aux fins de se faire une idée plus précise des tenants et aboutissants de la contestation.

# <u>V.- Contestation de HAFCO relative à l'Appel d'Offres lancé par le Fonds National de l'Éducation (FNE)</u> pour le recrutement d'entreprises devant fabriquer huit mille (8,000) bancs.

Le 21 mai 2021, la HAFCO S.A. a contesté le choix de deux (2) entreprises concurrentes comme attributaires de marchés et le rejet de son offre au motif que celle-ci ne serait pas la moins disante.

Dans une correspondance adressée à la HAFCO S.A. la CNMP a pris le soin de rappeler les dispositions de l'article 77 de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, pour ce qui est de l'appel d'offres. En outre, elle a fait remarquer au soumissionnaire la différence de taille existant entre la notion d'« offre la moins disante» et celle d'« offre la mieux disante», cette dernière faisant intervenir des critères autres que celui du prix et se rapportant notamment aux aspects techniques de l'offre.

VI.- Réclamation de Agroservice concernant une facture relative à un marché d'acquisition d'engrais par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)





En date du 14 juin 2021, Agroservice a exercé un recours gracieux auprès du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), ce pour exiger la notification des résultats de l'appel d'offres du marché susvisé d'une part et d'autre part, pour demander la restitution des cautions déposées d'un montant total de 374,000.00 USD.

La CNMP s'est adressée au MARNDR pour l'inviter en tant qu'autorité contractante à examiner cette demande et à en assurer le suivi, à la lumière de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi sur les marchés publics.

VII.- Contestation de la décision du Comité d'Ouverture des Plis et d'Evaluation des Offres (COPEO) par FH Entreprises suite à l'attribution d'un marché de construction de seize (16) écoles nationales dans le département du Nord Est

En date du 03 septembre 2021, la CNMP a été informée d'un désaccord entre FH Entreprises et le Fonds National de l'Éducation (FNE). La contestation porte sur le rapport du Comité d'Ouverture des Plis et d'Évaluation des Offres (COPEO).

Ne disposant d'aucune pièce à l'appui de la contestation, la CNMP a assuré le soumissionnaire qu'elle s'enquerrait du dossier auprès de l'autorité contractante, à savoir le FNE. Aussi, en a-t-elle pris occasion pour attirer l'attention de l'entreprise contestataire sur les articles 232 et 233 de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

Somme toute, comparées au nombre de marchés que sont supposés passer les ministères et les organismes autonomes, selon les Plans Annuels de Passation de Marchés Publics (PAPMP), les sept (07) plaintes ou contestations ci-dessus listées concernant des litiges nés de la passation ou de l'exécution des marchés ne sont pas vraiment significatives.

Toutefois, la quantité infime de plaintes appelle à trois (3) observations :

- 1.Le réflexe développé par les entreprises contestataires consistant à porter les différends à la connaissance de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) témoigne de la reconnaissance expresse de l'un des deux (2) volets de la mission confiée par cette institution par la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public, à savoir la régulation des marchés publics ;
- 2. De plus, il traduit la confiance grandissante de ces opérateurs économiques dans le rôle capital que la CNMP est appelée à jouer dans le renforcement de la fiabilité et de la crédibilité du système national des marchés publics ;
- 3. Enfin, il marque, de façon encourageante, une certaine appropriation par les entreprises des dispositions légales et réglementaires afférentes au règlement des différends dans les marchés publics, vraisemblablement à la faveur des campagnes de formation organisées par la CNMP.



# C: LES ACTIVITÉS DE FORMATION, DE COMMUNICATION ET DE RENFORCEMENT

#### C 1. LES ACTIVITÉS DE FORMATION

En tant qu'instance de régulation du système national des marchés publics, la CNMP est, entre autres, chargée de "diffuser l'information sur les marchés publics" et de "contribuer à la formation des acteurs de la commande publique, au développement du cadre professionnel et à l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marches publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public". En dépit du contexte difficile de l'année 2020-2021 marquée par des troubles socio-politiques et une crise sanitaire sans précédent, elle a quand même œuvré à accomplir lesdites attributions qui lui sont dévolues par la loi du 10 juin 2009, en son article 10 alinéas 5 et 7.

Pour atteindre les objectifs préalablement fixés et faire face aux défis liés à la pandémie du Covid-19, l'autorité de régulation a donc du faire preuve de créativité et d'innovation dans son programme annuel de formation. En adoptant les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) qui offrent de nouvelles possibilités et modalités, notamment par les outils numériques, elle a pu former près de trois cents (300) professionnels et étudiants venant d'horizons divers. Le bilan qui suit présente les activités de formation et de stage réalisées par la CNMP au cours de l'exercice fiscal.

#### C 1.1. TYPE ET NOMBRE D'ACTIVITÉS DE FORMATION RÉALISÉES

Pour l'année sous-étude, la CNMP, au travers de l'Unité d'Évaluation et de Développement des Capacités (UEDC), a traité des centaines de demandes de stage et de séminaire de formation. Ces requêtes provenaient tant de personnes physiques (étudiants et professionnels) que morales (institutions publiques et organisations de la société civile). Tenant compte des difficultés et contraintes liées au coronavirus, les réponses apportées à ces demandes l'ont amenée à planifier diverses catégories de formations sur les marchés publics, entre autres des webinaires, des séances de formation par visioconférences (google meet ou zoom), des classes virtuelles (google classroom) ainsi que des évaluations à distance.

Pour être plus concret, la CNMP a organisé deux (2) webinaires et sept (7) sessions de formation d'une durée de cinq (5) à dix (10) jours au profit d'universitaires, de professionnels, des Commissions Ministérielles et Spécialisées des Marchés Publics (CMMP/CSMP), d'agents del'Administration Publique et de cadres d'organisations de la société civile. Par l'entremise de l'UEDC, l'institution se réjouit, en dépit de ses maigres ressources et de ses capacités d'accueil limitées, d'avoir facilité l'accueil et l'organisation de :

- deux (2) cohortes de stages de formation en marchés publics ;
- une (1) cohorte de stage de formation en administration ;
- deux (2) webinaires sur la passation de marchés publics ;
- quatre (4) séminaires de formation.





Le tableau ci-dessous liste les activités de formation réalisées par la CNMP au cours de l'exercice 2020-2021 ainsi que les différents publics touchés par les stages et sessions de formation :

Tableau 23 : Récapitulatif des activités de formation pour l'exercice 2020-2021

Item	Intitulé	3 : Récapitulatif de Bénéficiaires	Date Date	Durée	Eff.	Modalités
Stages						
1	Stage de formation en passation et gestion des marchés publics	Étudiants et professionnels	Mars-Mai 2021	3 mois	18	Distanciel et Présentiel
2	Stage de formation en passation et gestion des marchés publics	Étudiants et professionnels	30 Mai-Août 2021	3 mois	30	Distanciel et Présentiel
3	Stage professionnel en administration	Étudiants	Septembre- novembre 2021	3 mois	12	Distanciel et Présentiel
			Webinaires			
4	Webinaire en passation des marchés publics	Étudiants et professionnels	Juillet 2021	9h	30	Distanciel
5	Webinaire sur les dispositions inhérentes au respect des procédures de passation et d'exécution des Marchés Publics	Membres des Commissions Ministérielles / Spécialisées de Marchés Publics (CMMP /CSMP)	30-31 Août 2021	9h	115	Distanciel
		Sé	minaires de Forma	ntion		
6	Formation en passation et gestion des marchés publics	Corps des Administrateurs Civils d'État (ACE)	07 au 11 Décembre 2020	30h	42	Présentiel
7	Formation en passation et gestion des marchés publics	CMMP du Ministère du Tourisme	17-21 Mai 2021	20h	24	Présentiel
8	Formation en droit des achats publics et contrats administratifs	Jeune Chambre Internationale (JCI) de Delmas	22-24 Septembre 2021	15h	23	Présentiel
9	Formation en passation des marchés publics	Association des Maires du Sud-Est à travers PAGODE	27 Septembre-03 octobre 2021	45h	35	Présentiel





#### C 1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

Par l'adoption et la mise en œuvre d'un programme de formation axée sur les outils technologiques, la CNMP s'est fixé pour objectifs d'aider les participants à :

- utiliser adéquatement la nomenclature utilisée dans la passation des marchés publics et exploiter les textes applicables;
- se familiariser aux différents organes du système haïtien de passation des marchés publics ;
- appréhender les étapes clés du processus de passation des marchés publics ;
- renforcer leurs capacités en ce qui a trait aux critères liés au processus de validation des marchés publics et des méthodes en vue d'une bonne utilisation des documents-types.

#### C 1.3. PROFIL DES INTERVENANTS-FORMATEURS

Pour atteindre les objectifs ci-dessus rappelés dans la section C 1.2. du rapport, la CNMP a fait appel à un parterre de professionnels et cadres de ses différentes unités. Tous détiennent un niveau universitaire supérieur mais des compétences variées. La plupart des intervenants-formateurs sont des spécialistes en marchés publics.

### C 1.4. PRÉSENTATION DU CONTENU PÉDAGOGIQUE

Pour faciliter la transmission des notions fondamentales en marchés publics, les intervenants-formateurs, sans oublier les cadres de l'UEDC, ont abordé et présenté les thèmes / contenus pédagogiques ci-dessous :

- la nomenclature de la commande publique ;
- le système haïtien de passation et de gestion des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public ;
- les seuils de passation des marchés publics ;
- les procédures de passation et d'exécution de la commande publique ;
- la planification des marchés publics (PPAMP, PAPMP et les rapports trimestriels d'exécution du plan);
- le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- les étapes clés du processus de passation des Marchés publics ;
- le lancement d'un marché public ;
- la réception, l'ouverture des plis, l'analyse et l'évaluation des offres ;
- le règlement des différends.

#### C 1.5. PROFIL ET NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les bénéficiaires des sessions de formations tenues par la CNMP au cours de l'exercice 2020-2021 sont pour l'ensemble des étudiants, des professionnels d'organismes privés ou publics et des fonctionnaires travaillant au sein d'une CMMP/CSMP ou d'une autre entité/structure de l'administration publique nationale.





La CNMP a en fait accueilli près quatre-vingt (80) stagiaires étudiants et professionnels qui ont été formés en passation et gestion des marchés publics. Cent vingt-neuf (129) fonctionnaires des CMMP/CSMP ou d'autres directions d'entités publiques ont suivi une formation en passation des marchés publics et sur les dispositifs inhérents au respect des procédures de passation et d'exécution des Marchés Publics. Enfin, trente-cinq (35) agents des Mairies des départements du Sud et de la Grande-Anse ont été initiés au domaine des marchés publics. La figure qui suit renseigne mieux sur les divers groupes et individus ayant pris part aux séances de formations organisées par la CNMP, soit un total de trois cents dix-sept personnes, en excluant les douze étudiants en stage professionnel en administration.

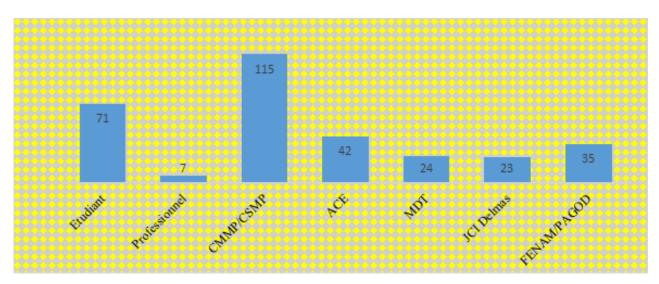


Figure 11 : Répartition des participants aux formations en marchés publics organisées par la CNMP par catégorie

#### C 2. LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Les activités de communication mises en œuvre par la CNMP durant la période allant d'octobre 2020 à septembre 2021 s'inscrivent dans la continuité de celles programmées durant les deux (2) années précédentes et qui, pour des raisons financières et liées au contexte du coronavirus, n'ont pas pu être réalisées auparavant. Ces activités répondaient à la nécessité de rendre visibles les actions de la CNMP auprès des autorités contractantes, des autres instances impliquées dans la réforme du système de passation et de gestion des marchés publics, et du public en général

De façon spécifique, il s'agissait de :

- 1. renforcer les capacités des journalistes à une exploitation efficace des informations relatives à la passation et à la gestion des marchés publics ;
- 2. améliorer les capacités de la société civile à mieux jouer son rôle de veille et de contrôle citoyen par rapport à la gestion des marchés publics et la lutte contre la corruption ;
- 3. initier les étudiants d'université à des compétences de base au sujet de la passation des marchés publics et la lutte contre la corruption ;
- 4. assurer une diffusion efficace des informations sur la réforme du système de passation des marchés publics.





Relativement aux objectifs susmentionnés, plusieurs activités ont été réalisées, à savoir :

- 1. Élaboration de documents de travail,
- 2. Participation à la coordination et à l'animation de trois (3) journées de réflexion et d'échanges préparées au profit de trois groupes cibles différents : des représentants de la presse parlée, écrite et télévisée, des représentants de la société civile et des étudiants d'universités,
- 3. Organisation d'une journée portes ouvertes sur les marchés publics,
- 4. Réunions avec des représentants de la presse en vue de la diffusion des événements programmés,
- 5. Initiation de relations professionnelles avec des médias,
- 6. Participation à la huitième édition du Salon du droit,
- 7. Production d'un court-métrage sur les avancées de la CNMP.

#### C 2.1. ÉLABORATION DE DOCUMENTS DE TRAVAIL

En raison de l'importance accordée par la CNMP à la coordination pédagogique des journées de réflexion qui étaient prévues au début de l'exercice fiscal 2020-2021 et, dans le souci de s'assurer que les participants puissent en tirer le meilleur parti, trois (3) notes de cadrage ont été préparées au cours du premier trimestre de l'année 2020-2021. Ces documents qui ont facilité l'exécution des actions de communication programmées ont porté respectivement sur :

- l'organisation d'un concours national de dissertation sur les marchés publics à l'intention des étudiants(es) de niveau licence des universités haïtiennes ;
- la réalisation de deux (2) journées de réflexion et d'échanges sur la passation des marchés publics avec les représentants de la presse et des représentants des organisations de la société civile ;
- l'organisation d'une journée portes ouvertes.

Au dernier trimestre de la même année, dans le cadre de la mise en place d'une Direction de Communication et des Relations Extérieures, un autre document qui se veut un cadre d'intervention de la CNMP en matière de communication a été également élaboré. Ce document qui s'inscrit dans la mise en application de certaines recommandations du plan stratégique, vise à établir au sein de l'institution une capacité de communication durable en vue de divulguer les résultats de la réforme des marchés publics à la sphère politique, au secteur privé et à la société civile.

# C 2.2. COORDINATION ET ANIMATION DE TROIS (3) JOURNÉES DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SUR LES MARCHÉS PUBLICS

Au premier trimestre de l'année, la CNMP a coordonné et animé trois journées de réflexion et d'échanges organisées respectivement avec des groupes de journalistes, des représentants des organisations de la société civile et des étudiants.





#### C 2.2.1. JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES

Organisée le 1er décembre 2020, la journée de réflexion et d'échanges avec les représentants de la presse a eu pour thème « La transparence dans les marchés publics ». Cette session à laquelle ont pris part une trentaine de journalistes de la presse parlée, écrite et télévisée a eu lieu à l'Hôtel Kinam. Les objectifs visés étaient, d'une part, de leur permettre d'arriver à une meilleure appropriation du cadre légal et règlementaire des marchés publics et de l'autre, les inciter à traiter des sujets en rapport avec la thématique, de manière fiable, objective et efficace. Le traitement du thème retenu pour la circonstance a été réalisé à partir d'un panel constitué du Coordonnateur du « Réseau des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (REJEDD) » et d'un cadre de la CNMP. Cette journée a été également renforcée par une conférence-débat prononcée par M. Eddy Labossière sur le même thème.

### C 2.2.2. JOURNÉE DE RÉFLEXION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La session s'est tenue le 02 décembre 2020 sous le thème « Le rôle de la société civile dans le bon fonctionnement du système des marchés publics ». L'objectif visé était de permettre à la CNMP de s'entretenir avec des représentants de ces instances sur leur rôle de veille et de contrôle citoyen par rapport à la gestion des marchés publics et la lutte contre la corruption. L'animation de cette session a été réalisée à partir d'une conférence-débat prononcée par l'économiste Frédéric Gérald Chéry sur le rôle de la société civile dans le bon fonctionnement d'un système des marchés publics et d'un panel constitué de M. Rosny Desroches, Directeur Exécutif de l'Initiative de la Société Civile (ISC) et de M. Edouard Paultre, Coordonnateur du Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques (CONHANE).

Au cours de leurs interventions et des discussions engagées, les représentants des organisations de la société civile ont émis les idées et suggestions suivantes :

- Le travail d'éducation, de sensibilisation et de contrôle réalisé par la Commission au cours de ces seize (16) dernières années, s'est révélé utile pour la société haïtienne. Cependant, il existe encore de grands défis à relever pour arriver à une bonne gouvernance dans notre pays, où la corruption se pratique à tous les niveaux de la société.
- La société civile doit se mobiliser afin de porter les trois (3) pouvoirs de l'État à définir une réelle stratégie d'État contre la corruption.
- Il est nécessaire de trouver, dans les prochaines années, toutes les ressources financières et humaines, et tout le support de la communauté, pour aider le pays à faire un usage plus rigoureux et plus efficient de ses deniers publics.
- Il faut saluer le fait que sur le site de la CNMP, on peut trouver les différents marchés qui ont été passés sous différentes catégories.
- La publication du plan annuel des marchés est un mécanisme important pour stimuler la production nationale. En effet, la connaissance à l'avance des besoins des différentes entités de l'État, qui est le plus gros consommateur et le plus grand donneur d'ordre du pays, permet aux fournisseurs et aux entreprises de s'approvisionner en matières premières et de se préparer à répondre à ces appels d'offres.





- La société civile doit contribuer à un changement de mentalité dans le pays, en inculquant à tous nos compatriotes, dès leur plus jeune âge, le sens du bien commun. Elle doit contribuer à moderniser le système national de marchés publics en mettant en place dans l'ensemble du pays un vaste Observatoire du système des marchés publics.
- La société civile doit veiller à ce que:
- 1. les projets de passation des marchés publics qui lui sont soumis respectent rigoureusement le principe de la participation de la société civile dans les processus de décision ;
- 2. le respect du principe d'efficacité, d'efficience et d'équité des dépenses publiques soit la base de toute politique de passation des marchés publics ;
- 3.1'opportunité des projets et des dépenses publiques soit établie ;
- 4. les normes de bonne gouvernance soient respectées;
- 5. les autorités se soumettent aux normes éthiques et aux mécanismes transparents des engagements de l'État.
- Un plaidoyer doit être fait pour le vote d'une loi sur le libre accès à l'information publique et d'une loi pour la protection des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte.
- L'instauration de la bonne gouvernance dans un pays, pour atteindre la rigueur, l'efficacité et l'efficience dans l'utilisation des ressources financières de l'État est une démarche de longue haleine et un combat permanent dans lesquels la société civile doit jouer un rôle essentiel.
- Les bailleurs de fonds et la CNMP doivent valoriser la participation de la société à l'examen et l'évaluation de deux (2) ou trois (3) grands marchés passés chaque année.
- La CNMP doit dynamiser son service de communication afin de rendre une information fiable à destination du grand public.
- Il faut renforcer l'indépendance et l'autonomie de la CNMP en la sortant du champ d'influence de la Primature : il n'est plus supportable que l'Exécutif soit à la fois Ordonnateur et Contrôleur des dépenses publiques.
- Il est nécessaire de réformer et renforcer les Services de contrôle interne des ministères afin qu'ils soient capables d'alerter (en toute autonomie) les institutions de contrôle, telles la CNMP, la CSCCA, l'IGF ou l'ULCC pour toute anomalie constatée dans la réalisation des contrats.
- Il est nécessaire d'accompagner la CNMP dans la réforme du système de passation et de gestion des marchés publics.

Ces interventions ont donné lieu à différents questions, commentaires, suggestions et contributions des participants. Cette journée de réflexion a constitué un moment privilégié de la célébration du seizième (16ième) anniversaire de la CNMP.

### C 2.2.3. JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS AU PROFIT DES ÉTUDIANTS

Le 04 décembre 2020, une journée d'information sur les marchés publics a été réalisée au profit des étudiants venus de différentes universités sous le thème: « Les Marchés Publics, un domaine à explorer ». L'intervenant du jour était le Secrétaire Technique Principal (STP), Monsieur Yvon Oreste qui, dans son exposé, a successivement abordé les étapes du processus de passation des marchés publics (élaboration du





Plan de passation des marchés, publication de l'avis général de passation des marchés, lancement de l'avis d'appel d'offres, ouverture des plis et évaluation des offres, attribution du marché et publication des résultats). Les différentes sessions susmentionnées se sont déroulées suivant l'agenda élaboré. La méthodologie utilisée a été choisie en fonction de son adéquation aux buts poursuivis.

D'une manière plus précise, elle devait:

- Contribuer à enrichir et à valoriser l'expérience des participants ;
- Engendrer l'intérêt des participants, à maintenir leur attention, à susciter un effort.

Il s'agissait donc d'exposés suivis de dialogues, réalisés avec un support audiovisuel, facilitant ainsi le processus d'enseignement-apprentissage. Durant ces journées, les participants ont été informés sur d'importantes questions relatives aux marchés publics. Les thèmes traités leur ont offert l'occasion de se pencher sur différentes questions connexes. Pour favoriser la participation active des invités à cette session, il a été distribué aux visiteurs tous les documents de travail. Parmi ces documents, il convient de signaler:

- la Loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public,
- la législation régissant les marchés publics dans les États membres de la CARICOM
- le projet de développement et de mise en œuvre de l'infrastructure et des instruments pour un régime Intégré de passation de marché CSME,
- l'arrêté fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics suivant la nature des marchés,
- l'arrêté précisant les Modalités d'application de la Loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public,
- l'arrêté sanctionnant le Manuel de procédures pour la passation des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public,
- l'arrêté déterminant les Modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP).

#### C 2.3. ORGANISATION D'UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES

Le 03 décembre 2020, s'est tenue la journée portes ouvertes à laquelle ont participé des représentants de plusieurs secteurs de la vie nationale, dont les membres des commissions ministérielles/spécialisées des marchés publics (CMMP/CSMP), des étudiants et des représentants de médias. L'objectif de cette journée était de permettre au public, en général et aux partenaires de la CNMP, en particulier d'avoir une meilleure connaissance des activités de passation des marchés publics. A travers cet évènement, la CNMP entendait également raffermir les liens avec les autres partenaires de travail tout en les incitant à collaborer au renforcement du Système National de Passation et de Gestion des Marchés Publics. A l'occasion de cet évènement, la CNMP a également procédé à la remise des prix aux lauréats du concours de dissertation sur les marchés publics organisé sous le thème : « La transparence dans les marchés publics, instrument de lutte contre la corruption ». Rappelons que ce concours visait à provoquer un peu plus d'intérêt pour les achats publics dans le milieu universitaire.





## C 2.4. RÉUNIONS PONCTUELLES AVEC LES REPRÉSENTANTS DE LA PRESSE EN VUE DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DES ÉVÉNEMENTS PROGRAMMÉS

Une semaine avant la tenue des évènements, certaines actions ont été entreprises pour faciliter la couverture des évènements par les journalistes. Il convient de citer, entre autres, la diffusion de notes de presse, la préparation de notes de synthèse à l'intention des médias, la visite dans les stations de radio et de télévision. En ce qui a trait aux notes de synthèse, elles ont été préparées à partir des programmes élaborés et des interventions prévues. Les journalistes ont pu obtenir des éléments d'informations qui ont généré des couvertures pour tout le déroulement des sessions inaugurées. Parmi les médias ayant réalisé des reportages de nos évènements, il convient de mentionner Radio télé Métropole, Radio télé Vision 2000, Radio télé Caraïbes, Radio Lumière, Radio télé Quiskeya, Radio télé Ginen, Radio Nationale, Télévision Nationale d'Haïti et Signal FM.

#### C 2.5. INITIATION DE RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC DES MÉDIAS

Outre les sessions de formation organisées au profit des journalistes, des efforts considérables ont été déployés pour initier des relations professionnelles avec les médias. A ce propos, la CNMP a contribué à la réalisation d'un concours de reportage sur l'Économie, organisé par l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD). L'objectif de ce concours était d'encourager les journalistes à améliorer leurs compétences en matière de reportage.

#### C 2.6. PARTICIPATION AU SALON DU DROIT

Le 07 mai 2021, dans le cadre de la collaboration établie avec le Conseil d'Administration du Cabinet Patrick Laurent et Associés, la CNMP, au travers de l'Unité de Communication, a participé à la huitième édition du Salon du Droit qui a eu lieu à l'Hôtel Marriott. Cette participation a offert à la CNMP l'occasion de fournir aux participants des informations sur les activités de passation de marchés publics. Les représentants de la CNMP ont profité de l'espace pour procéder à la distribution de brochures et/ou de rapports annuels fournissant force détails sur le Système national de passation et de gestion des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public.

#### C 2.7. PRODUCTION D'UN COURT MÉTRAGE SUR LES AVANCÉES DE LA CNMP

Assisté d'un comité de pilotage, le Responsable de Communication a coordonné la production d'un courtmétrage sur les marchés publics. La réalisation de ce support audio-visuel répondait aux objectifs suivants:

- ·Présenter à grands traits les grands axes de la réforme du système de passation des marchés publics ;
- ·fournir des informations au sujet des efforts déjà déployés pour améliorer les pratiques en matière de marchés publics ;
- ·documenter les quinze (15) années d'existence de l'institution ;
- -capitaliser certaines actions déjà réalisées (journées portes ouvertes, spots publicitaires, interviews) sous forme de support pédagogique pour faciliter son exploitation par les techniciens dans les sessions de formation.

Ce court métrage qui avait reçu le support financier du projet PAGEFIS a été diffusé sur des stations de télévision.



### C 3. LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS (CDMP)

Suite à leur installation en avril 2021, les Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) Nord et Sud se sont évertués à accomplir les attributions qui leur sont assignées à l'article 42.1 de l'arrêté du 26 octobre 2009 déterminant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP). Les activités réalisées par ces structures départementales s'inscrivent dans une perspective de renforcement du système de passation et d'exécution des marchés publics et dans une logique de bonne gouvernance. Ci-dessous en détail les réalisations de chacune des CDMP sur la période d'avril à septembre 2021.

### C 3.1. LES RÉALISATIONS DE LA CDMP SUD

Les activités réalisées par la CDMP pour la période d'avril à septembre 2021 peuvent se classer en cinq (5) groupes :

### Visites de proximité

Fraichement installés dans leur fonction, les Commissaires de la CDMP Sud ont éprouvé le besoin de rencontrer les responsables des organismes autonomes et déconcentrés du Département, des collectivités territoriales, non seulement pour marquer leur présence dans la région mais aussi pour prendre connaissance des projets en cours dans le Grand Sud et s'enquérir de leur besoin en terme de formation et d'assistance. Ainsi des visites ont été organisées auprès desdits organismes et institutions de la société civile du Département. Ces rencontres se sont également étendues à plusieurs banques et certains établissements d'enseignement universitaire intéressés au domaine des marchés publics.

### Préparation d'un plan de travail

Lors des visites auprès des institutions du département, les échanges avec leurs représentants ont, dans une large mesure, permis aux Membres de la commission d'identifier les besoins et de se faire une idée de la situation et du cadre de fonctionnement des marchés publics dans la région. Les informations et doléances recueillies au cours de ces rencontres leur ont été d'un grand secours lors de la planification des activités pour le semestre d'avril à Septembre.

Un plan d'actions pour le reste de l'exercice en cours a été donc élaboré par la Commission. Ce programme annuel d'activités peut être considéré comme le fruit de collaboration, des discussions et séances de travail organisées, soit en présentiel soit via la plateforme numérique Zoom, avec différentes instances et structures, entre autres la direction de coordination des CDMP, le Délégué départemental du Sud, les responsables des Banques dont ceux de la Banque Nationale de Crédit (BNC) des Cayes, les Doyens d'université... L'on ne peut non plus passer sous silence les rencontres ordinaires tenues avec le secrétariat du bureau en vue d'apporter les changements nécessaires dans la présentation et l'élaboration des documents administratifs.



### C 3. LES ACTIVITÉS DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS

### Renforcement institutionnel

En vue de combler le vide institutionnel créé par l'absence de Commissaires à la tête du bureau depuis tantôt six (6) mois et renouer les relations avec les autres organismes du Département, un ensemble de correspondances leur ont été adressées. Par ailleurs, la nouvelle Commission a pourvu au renforcement de la structure départementale en mettant à la disposition du personnel de nouveaux documents internes tels la feuille de présence pour un contrôle interne, les registres de réception et de sortie des documents, les formulaires de visite ainsi que les fiches d'identification des employés. Elle a aussi contribué à doter la CDMP Sud d'un nouveau local.

### Renforcement des capacités

Dans une perspective de renforcer les capacités des acteurs du système, la CDMP Sud a, au cours de cette période susmentionnée, organisé deux (2) séances de formation en marchés publics à l'intention d'une part des principaux Maires du Département et de leurs comptables et d'autre part, au profit des avocats militants et des avocats stagiaires. Elle a aussi organisé une session de formation en passation et gestion des marchés publics à l'intention des cadres des CSMP des municipalités membres de l'AMSUD, de l'AMAGA, de l'AMASE dans le Sud-est. Cette dernière activité s'est poursuivie tout au long de l'exercice fiscal 2021-2022. A noter que les Commissaires, dans le souci d'accroître et de parfaire leurs connaissances dans le domaine, ont participé aux deux (2) webinaires planifiés par la CNMP au profit des CMMP et des CSMP sur les marchés en état d'urgence déclaré et ceux de défense ou de sécurité.

### Soumission de rapports trimestriels à la CNMP

Dans le cadre de ses attributions, la Commission Sud a soumis religieusement, par l'entremise de la DCCDMP, ses rapports trimestriels (avril-juin ; Juin à Sept. 2021) à la CNMP. Un rapport de synthèse ainsi qu'un plan d'action annuel 2020-2021 complètent la liste des documents soumis à l'appréciation des Responsables du bureau central.

### C 3.2. LES RÉALISATIONS DE LA CDMP NORD

Renforcement institutionnel, visites d'encadrement et de sensibilisation ainsi que réception et traitement des dossiers d'appel d'offres constituent les trois (3) champs d'activités de la CDMP Nord au cours de la seconde moitié de l'exercice fiscal 2020-2021.

### Renforcement institutionnel

En vue d'harmoniser les relations entre les Commissaires et le personnel et aux fins de resserrer les liens entre les employés de la CDMP Nord, des rencontres régulières ont été organisées par la Commission fraichement installée. Ces échanges hebdomadaires ont porté notamment sur la gestion bureautique, les conditions de travail, les conduites à tenir... Elles ont permis également d'adopter certaines décisions en vue du renforcement institutionnel. Les Membres de la CDMP Nord, au travers de correspondances, ont également eu des échanges avec les autres institutions du département tels les organismes autonomes et déconcentrés, les collectivités territoriales, ce dans la même logique d'harmonisation de relation, d'entraide





et de collaboration aux fins d'instaurer une bonne gouvernance dans le Département.

### Visites d'encadrement et de sensibilisation

Des visites de proximité ont été réalisées au niveau de quatre (4) Mairies dont celles du Cap-Haitien, de Quartier- Morin, de Limonade et de la Plaine- du- Nord. Quatre (4) autres directions déconcentrées et autonomes ont également fait l'objet de ces visites d'encadrement et de sensibilisation; il s'agit de la Direction Départementale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), de la Direction du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), de la Direction du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) et de l'Institut du Bien-Être Social (IBESR).

Dans le cadre de ces visites, des pourparlers ont été engagés en vue de l'organisation des sessions de formation à l'intention des acteurs de la commande publique mais ces activités visant le renforcement des capacités ont été avortées faute de moyens financiers et à cause des problèmes liés à la propagation de la pandémie du coronavirus.

### Réception et traitement des dossiers d'appel d'offres.-

Au regard de sa mission de contrôle des marchés passés dans le département, la Commission a reçu pour l'exercice fiscal un dossier d'appel d'offres. Après analyse, il a été malheureusement constaté que le dossier était déjà à un stade où la Commission ne pouvait pas intervenir. En effet, il est de principe que la Commission ne saurait valider un dossier auquel elle n'a pas donné l'avis conforme. Le dossier a été retourné à son expéditeur pour qu'il se conforme aux règles et principes édictés par la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.



### C 4. LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME

Il est de la responsabilité de la CNMP en tant qu'instance de régulation du système de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public, d'établir et de garantir un climat propice au développement du système et à son bon fonctionnement. En vue d'assurer ce mandat, elle innove continuellement et implémente des initiatives les unes plus louables que les autres, notamment des activités en rapport à l'amendement du cadre légal et réglementaire, des actions et des projets en vue de son renforcement institutionnel et son système d'information.

### C 4.1. LES ACTIVITÉS EN RAPPORT À L'AMENDEMENT DU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

"Contribuer à la définition de la politique d'achat public et élaborer la règlementation des documents standards" constitue l'une des dix-sept (17) attributions de la CNMP. Dans cette veine, elle prépare la réglementation en matière de marchés publics et de conventions de concession d'ouvrage de service public en conformité et la soumet pour approbation au Gouvernement et mise à disposition des acteurs du système, en particulier les autorités contractantes. Elle émet aussi des avis, propositions ou recommandations dans le cadre de la définition de la politique d'achat public.

Sur proposition de la CNMP, deux (2) arrêtés ont été adoptés par le Gouvernement, puis publiés le jeudi 4 février 2021 dans le journal Officiel ''Le Moniteur'' Spécial N°8. Il s'agit de:

- l'Arrêté du 9 décembre modifiant les articles 227 et 227.1 de l'arrêté du 26 octobre 2009 précisant les modalités d'application de la loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public
- l'Arrêté du 9 décembre 2020 fixant la composition des Commissions Ministérielles des Marchés Publics (CMMP) et des Commissions Spécialisées des Marchés Publics (CSMP) ainsi que les critères de choix et tâches spécifiques de leurs membres.

Le premier arrêté précise la composition du Comité de Règlement des Différends (CRD) et détermine le mode de désignation de ses membres. Le second texte, quant à lui, fixe entre autres, la composition, le choix et les tâches des Commissions Ministérielles et Spécialisées des Marchés Publics. Cet arrêté s'inscrit dans l'objectif de freiner la mutation des cadres des CMMP/CSMP vers d'autres services lors de changement dans les postes clés et décisionnels (Ministre, Directeurs Généraux, Directeurs...). Il vise donc à assurer la stabilité du personnel des CMMP/CNMP dans leurs fonctions.

Outre les deux (2) arrêtés ci-dessus mentionnés, il faut également rappeler le décret présidentiel du 06 septembre 2020 publié dans le journal officiel le vendredi 6 novembre 2020, baptisé : « Décret fixant les conditions dans lesquelles la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif donne un avis consultatif sollicité sur les questions relatives à la législation sur les finances publiques ainsi que sur les projets de contrats,



### C 4. LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME

accords et conventions à caractère financier ou commercial auxquels l'État est partie et modifiant certaines dispositions du décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'administration centrale de l'État».

L'article 1 dudit décret précise : « En toute matière, l'avis de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif est consultatif: s'il est obligatoirement requis, il ne lie ni la Commission Nationale des Marchés Publics, ni les autorités du Pouvoir Exécutif, ni les ordonnateurs, et ne saurait paralyser ou empêcher la conclusion des contrats, accords et conventions mentionnés au premier alinéa ». Avec ce texte, l'autorisation de la CSC/CA pour l'exécution d'un projet de contrat public n'est plus obligatoire pour l'Administration Publique. Un autre arrêté fixant les modalités d'application du décret du 9 septembre cadrant le travail de la CSC/CA a également été pris par l'Exécutif.

Pour le même exercice, d'autres textes proposés par la CNMP n'ont malheureusement pas pu être adoptés et donc, n'ont pas fait objet de publication. On peut citer :

- l'avant-projet de décret relatif à l'accord-cadre,
- l'avant-projet de décret établissant l'obligation de présenter des informations permettant d'identifier les bénéficiaires effectifs des marchés publics et des concessions,
- l'avant-projet d'arrêté fixant les seuils de passation des marchés publics en dessous des seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics,
- la reproduction pour erreurs matérielles du décret du 09 septembre 2020.

L'ensemble de ces textes visent le renforcement du cadre réglementaire des marchés publics.

Dans la dynamique de poursuivre la modernisation du système national de passation des marchés publics, la CNMP a mis en place, le 30 octobre 2020, un comité chargé de préparer un projet de révision de la loi du 10 juin 2009. Formé de deux (2) grands commis et de trois (3) cadres, le comité travaille suivant un calendrier établi par ses membres et devait soumettre dans un délai de six (6) mois une proposition de projet de loi révisée.

### C 4.2. LES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION

L'une des responsabilités que la loi du 10 juin 2009 attribue à la CNMP est la diffusion d'informations sur les marchés publics (cf. art. alinéa 5 de l'article 10 de la loi). Au travers de son Unité de Développement et d'Appuis Informatiques (UDAI) anciennement baptisée Unité d'Informatique et de Statistiques (UIS), l'institution s'est attelée à remplir ce mandat et a pourvu au renforcement de son système d'information et de gestion des marchés publics.

Pour l'exercice 2020-2021, le projet de conception et d'implémentation d'un nouveau réseau informatique a été sans nul doute l'activité phare de l'UDAI. Ledit projet se justifie du fait que la CNMP a déménagé de son local à Musseau vers celui qui abritait la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) à l'avenue Christophe. Cette relocalisation a certainement freiné l'unité dans l'accomplissement de ses tâches coutumières mais ne l'a pas pour autant empêché d'atteindre les objectifs technologiques préalablement fixés. Du nombre des réalisations, l'on peut lister :





- le développement de nouveaux modules et interfaces au progiciel de Système de Suivi de la Passation des Marchés Publics (SSPMP) ;
- -la gestion efficace des informations du Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMP) et son alimentation quotidienne ;
- une assistance soutenue aux utilisateurs du réseau.

Le tableau ci-dessous fait un récapitulatif des activées conduites au cours de la période sous-étude par l'UDAI afin de renforcer le système d'information de la CNMP.

ACTIVITÉS	<u>DÉTAILS</u>
1. Projet d'implémentation du nouveau réseau informatique	• Avec l'emménagement de la CNMP dans l'ancien local de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA) au centre-ville de Port-au-Prince, il a fallu concevoir et réaliser un nouveau réseau informatique. Ces tâches ont été assignées à la firme dénommée Résolution. Dans le cadre de ce projet, l'UDAI a assuré la vérification, la supervision et l'orientation du travail de la firme tout en tenant compte des intérêts et objectifs de la CNMP. La nouvelle configuration prend en compte l'augmentation du nombre d'utilisateurs et comprend un réseau Data et un réseau VoiP. Ce nouveau réseau a été accompagné d'une augmentation de la bande passante chez le Fournisseur d'accès internet (FAI).
2. Conception d'un nouveau module pour l'infirmerie au niveau du SSPMP	• Un nouveau module visant à faciliter le travail des employés a été ajouté au Système de Suivi de la Passation de Marchés Publics. Il permet l'enregistrement des informations relatives à l'etat de santé de chaque employé de l'institution. Au travers de cette interface, l'infirmerie pourra gérer le stock de médicaments rentrants et administrés.
3. Recrutement d'un webmaster pour la refonte du site web de la CNMP	<ul> <li>Malgré les différentes interventions, le système présente encore des faiblesses. Plusieurs modules du site ne sont pas conviviaux et ne facilitent pas l'implication de tous les acteurs dans le processus. La CNMP veut maintenant que le système fasse complètement la gestion des processus de passation des marchés publics au-dessus et en dessous des seuils de son contrôle a priori (procédures de demandes, procédures allégés), qu'il crée un espace plus convivial pour les autorités contractantes, leur donnant la possibilité de faire elles-mêmes la publication des plans et des rapports etc.</li> <li>Le système permettra enfin d'accroitre la crédibilité et la transparence, et s'imposera désormais comme un système stratégique et un outil incontournable pour une meilleure optimisation de la gestion des marchés publics tout en établissant un registre fiable des fournisseurs.</li> <li>Le consultant aura pour mission d'actualiser le site web pour faciliter son accessibilité aux acteurs à intervenir dans le processus de passation et de gestion des marchés publics.</li> </ul>
4. Configuration et Installation de nouveaux équipements réseaux	<ul> <li>Suite au déménagement de la CNMP dans son nouveau local, l'UDAI a eu à procéder aux interventions suivantes :</li> <li>1.1'installation d'ordinateurs tant portatifs que de bureaux, Dix-sept (17) laptops et quatre (4) ordinateurs ont été installés au profit du personnel des différentes unités.</li> <li>2.1a configuration des interphones et leur installation, Quarante-et-un (41) téléphones IP CISCO ont été configurés et installés au travers de toute l'institution.</li> </ul>





	<ul> <li>3. la configuration et installation d'imprimantes</li> <li>L'UDAI a pourvu à la configuration et l'installation de six (6) imprimantes.</li> </ul>
5. Maintenance du réseau et support quotidien aux utilisateurs (HELPDESK)	<ul> <li>Support technique aux utilisateurs;</li> <li>Vérification quotidienne de la disponibilité des serveurs et des Applications;</li> <li>Maintenance journalière au niveau du réseau informatique.</li> </ul>
6. Backup	<ul> <li>Suivi effectué avec les utilisateurs pour une sauvegarde de données sur internet par One drive;</li> <li>Sauvegarde de la base de données du site internet et des fichiers des utilisateurs de la CNMP sur une base hebdomadaire, plus précisément chaque dernier vendredi du mois en cours.</li> </ul>
7. Base de données des participants aux séances de formation de la CNMP	<ul> <li>Conçue pour sauvegarder le profil de chaque bénéficiaire des assisses de formation que tient régulièrement la CNMP, la migration de l'application sur la nouvelle plateforme du site Intranet en développement a été réalisée en phase de test,</li> <li>Au vu de la complexité en rapport à la première option choisie pour l'application décrite ci-dessus et dans le souci de permettre à l'UEDC de disposer dans les moindres délais des informations sur les participants aux formations de la CNMP, il a été décidé de concevoir et de développer sur le site web de la CNMP un nouveau module qui permettra aux utilisateurs de s'inscrire directement.</li> </ul>
8. Gestion des réseaux sociaux de l'institution	<ul> <li>Les comptes Facebook, twitter et LinkedIn du Bureau représentent un espace de proximité avec les acteurs du système de passation et d'exécution des marchés publics. Ces réseaux sociaux sont alimentés au même rythme que le site web et présentent une interface plus facile pour les internautes La vérification des différents comptes attestant de leur authenticité constitue une nécessité pour le prochain exercice,</li> <li>Des rapports sur les statistiques des réseaux sociaux sont dressés à des périodes régulières afin de maximiser les stratégies de publications.</li> </ul>
9. Réalisation de travaux graphiques	<ul> <li>Conception des badges pour les employés,</li> <li>Conception de badges pour tous les stagiaires dans le cadre du programme de formation de la CNMP,</li> <li>Conception de flyers pour les différentes activités de la CNMP.</li> </ul>
10. Soutien technique au comité organisationnel de la deuxième édition de dissertation de la CNMP	<ul> <li>L'UDAI a apporté son appui dans la pleine reussite du deuxieme concours de disssertation organise par la CNMP. Ses tâches consistaient à:</li> <li>Faire des publications régulières sur le site web de la CNMP, www.cnmp.gouv.ht ainsi que sur les réseaux sociaux (twitter et Facebook) afin de tenir informés les participants au concours,</li> <li>Assurer le graphisme du concours,</li> <li>Collecter, rassembler et faire la mise en forme des textes reçus dans le délai sur le compte mail info@cnmp.gouv.ht,</li> <li>Etablir une base de données afin d'identifier les textes puisqu'ils seraient transmis aux juges sans la page de couverture,</li> <li>Etablir les informations statistiques.</li> </ul>





### C 4.3. LES RÉALISATIONS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL SUR PAGEFIS

En dépit du contexte sanitaire difficile, la CNMP a pu réaliser certaines activités de renforcement institutionnel à partir des fonds qui lui ont été alloués par la Banque Mondiale (BM) au travers du Programme d'Amélioration de la Gestion Financière et de l'Information Statistique (PAGEFIS). Lancé en septembre 2018, ce projet s'inscrivait dans le cadre de la vaste réforme des finances publiques. S'étalant sur une période de cinq (5) ans, il visait spécifiquement à garantir une meilleure maitrise de l'ensemble des informations financières et relatives aux ressources humaines au sein de l'administration publique haïtienne. Outre la CNMP, les institutions bénéficiaires dudit programme sont l'IHSI, le MEF, la CSC/CA, l'IGF, l'ULCC et le Parlement. Une frange de la société civile et des médias a également reçu du financement du PAGEFIS.

Les activités réalisées par la CNMP sur le PAGEFIS se résument comme suit :

- 1. Recrutement de trois (3) consultants nationaux dont un (1) ingénieur-civil, un (1) statisticien et un (1) juriste.- Toutefois, en raison de la situation politique et sécuritaire délétère, les deux (2) premiers ont laissé le pays et n'ont pas bouclé leur contrat. La CNMP, de concert avec l'UCP, a entamé les démarches nécessaires dans le cadre d'un autre processus de recrutement en vue de pourvoir à leur remplacement.
- 2. Lancement du projet d'accréditation des cadres en marchés publics.- Une grille visant à faciliter le dénombrement des personnes ayant des connaissances en marchés publics a été élaborée par la CNMP. La détermination du nombre ainsi que du profil des professionnels évoluant dans le domaine des marchés publics est une étape préalable au lancement du projet d'accréditation des cadres qui sera réalisé avec l'assistance technique de l'institut SETYM International, une société canadienne spécialisée en la matière. Cet établissement avait déjà fait une offre de services pour une formation en présentiel à la CNMP avant l'apparition de la pandémie du Coronavirus mais suite aux restrictions dues à cette maladie, les assises ont été programmées pour se dérouler complètement en ligne. Aussi, une nouvelle proposition sera-t-elle transmise sou peu à la CNMP en vue de démarrer ce projet inscrit dans le PAGEFIS.
- 3. Diffusion d'informations sur les marchés publics- Toujours avec le financement du PAGEFIS, un court métrage a été réalisé par la Firme « Consultation et Résultats » pour la CNMP. Une forte diffusion de ce court-métrage est en cours de réalisation à travers différents médias de la place. Ont pu également être imprimés plusieurs centaines exemplaire du précédent bilan annuel de la CNMP.

Dans la même veine, la CNMP a célébré en grande pompe son seizième (16ième) anniversaire le 3 décembre 2020. Un ensemble d'évènements prévus dans le cadre du Volet Communication du PAGEFIS ont été réalisés, entre autres : une journée portes ouvertes, des ateliers de formation et de sensiblisation avec les médias, les leaders d'opinion, les universitaires etc. Toutes ces activités sont succintement developpées dans la section C 2. ACTIVITÉS DE COMMUNICATION du présent rapport. Par ailleurs, c'est à partir des ressources financières allouées dans le PAGEFIS que la CNMP a récompensé les récipiendaires des deux (2) prix nouvellement créés : « Prix Joseph François Robert Marcello » et « Prix Jean-Baptiste Hulzer Adolphe », lesquels priment respectivement le gagnant du concours de production





d'un texte sur une thématique des marchés publics (seuls les étudiants finissants étaient admis à y participer) et le meilleur cadre de la CNMP pour l'année 2020.

### C 4.4. SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL DE LA CNMP

Les activités programmées pour l'exercice 2020-2021 dans le cadre de l'implémentation du plan stratégique (PS) 2020-2025 de la CNMP ont été fortement perturbées par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. L'ensemble d'activités programmées pour l'exercice, notamment celles qui concourent à la mise en place d'une structure transitoire et le renforcement de la CNMP avant l'introduction des grands changements à opérer visant la modernisation du système national des marchés publics, n'ont pas pu être réalisées dans la période de confinement créée par l'urgence sanitaire.

Il faut rappeler que la programmation à court terme, c'est-à-dire pendant les deux (2) premières années du PS visent à réaliser les actions quasiment prêtes et qui ne dépendent pas d'une refonte du cadre légal ou du phasage avec la réforme des finances publiques, de la justice et de la décentralisation. Ces actions à court terme devraient comprendre :

- 1.1'adoption des nouveaux seuils de contrôle a priori des marchés publics ;
- 2. l'adoption d'un organigramme transitoire de la CNMP créant une Unité de Gestion du Plan Stratégique et une Unité de Contrôle a priori, afin de coordonner la mise en œuvre du Plan stratégique, et de bien séparer les fonctions de régulation du contrôle a priori -- dans l'attente de la révision de la Loi qui devrait permettre la relocalisation du contrôle a priori ;
- 3.1'élaboration et la clarification du mandat des Commissions Ministérielles des Marchés Publics (CMMP), des Commissions Spécialisées des Marchés Publics (CSMP) et des Unités de Passation des Marchés Publics (UPMP) au sein des Autorités contractantes (AC);
- 4. la préparation d'une stratégie pour l'installation d'une capacité locale de formation durable initiale et continue dans une ou plusieurs institution/s de formation ;
- 5. la préparation des termes de référence et le recrutement de services de consultants pour la phase à moyen terme; et (vi) la négociation et la mise en place des appuis techniques et financiers des PTF.

La stratégie proposée dans le PS met l'accent, à chaque phase du processus, sur les cinq (5) facteurs critiques suivants qui conditionnent la réussite de la réforme des marchés publics dans son ensemble, à savoir :

- 1. l'intégration des marchés publics dans la chaîne de la dépense publique ;
- 2. la contribution de la CNMP dans la surveillance du système national et l'atteinte de résultats ;
- 3. la communication des résultats à la sphère politique et à la société civile ;
- 4. le développement des capacités des ressources humaines ; et
- 5. l'application des mesures de lutte contre les situations de conflits d'intérêts, de fraude et de corruption.





Du processus relativement long de validation du plan stratégique par l'Exécutif, de la crise sanitaire créée par la pandémie du Covid-19 et des troubles politiques qu'a connus le pays au cours de l'exercice, la programmation à court terme n'a pas été dans l'ensemble respectée. Nonobstant les contraintes, la CNMP a pu réaliser certaines activités. Depuis l'élaboration du PS, en dépit des efforts déployés pour son implémentation, en exemple la préparation des termes de référence pour la refonte de la loi du 10 juin 2009, la transmission à la Primature du projet d'arrêté pour la révision des seuils, la recherche de financement pour la construction du nouveau local de la CNMP, celle-ci peine à arriver à une mise en œuvre effective des activités programmées et s'est heurtée à des embûches qui ne lui ont pas permis de respecter les échéanciers et les activités prévues.

Dans l'attente de la validation officielle du PS par le Gouvernement à qui incombe la responsabilité d'approuver les changements à opérer tant dans la structure que dans le fonctionnement de la CNMP et du système en général, la CNMP, comme le lui recommande le PS, a opéré certaines modifications dans sa forme organisationnelle. En effet, disposant de plus d'espace de travail avec sa relocalisation dans le bâtiment de l'ancien local de la CSCCA, elle a procédé à la mise en place de la structure transitoire prônée par le PS et a instauré en son sein de nouvelles unités, spécifiquement dédiées à l'accomplissement de sa fonction de régulation. Il s'est ensuivi donc une réorganisation du Secrétariat Technique (ST) de la CNMP qui compte actuellement les unités ci-dessous :

### • Unité Juridique et de Règlementation (UJR)

L'Unité Juridique et de Règlementation (UJR) est créée afin de donner à la CNMP la capacité juridique nécessaire à la maîtrise de la législation des marchés publics et ses implications aux autres domaines du droit. Elle alimente le débat sur le droit des marchés publics, aide au respect des droits des acteurs du système de la commande publique, exécute les tâches juridiques sur instruction de la Commission, du STP ou sur demande de l'Administration et participe à la formation des juristes spécialisés en droit de la commande publique.

Formée de cadres ayant un intérêt éprouvé pour le droit public en général et plus spécialement pour le droit des achats publics, l'UJR est placée sous la hiérarchie directe du Secrétaire Technique Principal et fait partie intégrante du Secrétariat Technique. Cependant, elle opère un travail hybride car elle traite des dossiers de toutes les Directions et Unités de la CNMP pour lesquels un avis juridique est nécessaire. L'avis juridique de l'Unité est motivé suivant la législation des marchés publics, les grands principes de droit public et privé et les grandes doctrines juridiques.

### <u>Unité d'Evaluation et de Développement des Capacités (UEDC)</u>

L'UEDC est créée dans l'objectif de renforcer la contribution de la CNMP dans la formation des acteurs de la commande publique, le développement du cadre professionnel et l'évaluation des performances des acteurs du système de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et des conventions de concession d'ouvrage de service public. Ayant un responsable à sa tête, l'UEDC travaille sous la supervision du STP. De concert avec les autres Unités du Secrétariat technique de la CNMP, elle met en œuvre ses programmes de formation.





L'UEDC élabore des plans de formation qui tiennent compte de la situation des cadres travaillant dans le secteur des marchés publics et qui définissent un parcours en vue de leur professionnalisation, de curricula pour la formation initiale et continue de ces acteurs. Elle définit également un cadre de partenariat pour la sélection d'établissements locaux susceptibles de fournir des services de formation en marchés publics, elle donne des formations et certifications aux formateurs locaux et supervise les formations planifiées et animées par les formateurs locaux de la première cohorte de Spécialistes en passation des marchés publics.

### • Unité de Contrôle de l'Exécution des Marchés Publics (UCEMP)

L'attribution première de l'UCEMP est de contrôler l'exécution des marchés publics tant sur le plan technique que financier afin de s'assurer qu'ils sont en train d'être exécutés selon les clauses du contrat. Elle contribue donc à la reddition des comptes dans le processus budgétaire.

L'UCEMP travaille sous la supervision du STP. D'un commun accord avec l'Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique (UADS), elle a un rôle clé à jouer dans la collecte des informations et des données statistiques des marchés publics en cours d'exécution.

### • <u>Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique (UADS)</u>

L'Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique (UADS) est créée afin de doter le Système national de passation et de gestion des marchés publics de capacités à même d'évaluer les performances et de vérifier la conformité des pratiques en usage lors de la passation et de l'exécution des marchés publics. Ayant un responsable à sa tête, l'UADS travaille sous la houlette du STP.

L'UADS est constituée d'une équipe d'auditeurs des marchés publics. Elle doit organiser sur une base annuelle des missions d'audit des marchés publics, publier des rapports d'audit des marchés public et de statistiques, déterminer les sanctions contre les agents publics ou les entreprises privées impliqués dans des malversations, fraudes, corruptions, etc. durant la passation et/ou l'exécution de marchés publics, alimenter la liste noire de la plateforme électronique de la CNMP et participer régulièrement et activement au nom de la CNMP à des forums régionaux et internationaux traitant de la thématique de la lutte contre la corruption dans les marchés publics.

Outre les unités ci-dessus décrites, il convient de noter que l'Unité d'Informatique et de Statistiques (UIS) est rebaptisée en Unité de Développement et d'Appuis informatiques (UDAI). Enfin, il est pourvu au renforcement de la structure de communication de la CNMP, devenue Unité de Communication et de Relations Externes (UCRE). Celle-ci est appelée à être attachée directement à la Commission selon le PS. La nouvelle structure organisationnelle du ST de la CNMP est présentée à l'annexe 2 du bilan.



### D: LES RESSOURCES

### D 1. RESSOURCES HUMAINES

La CNMP a démarré l'exercice 2020-2021 avec un effectif de quatre-vingt-cinq (85) employés, membres de la Commission Nationale et des CDMP inclus. A la clôture, elle en comptait cent dix-neuf (119), soit une augmentation de 40% du personnel. Cette nette augmentation est en grande partie expliquée par deux (2) facteurs:

- 1.le transfert de plusieurs cadres de la Primature à la CNMP en vue de son renforcement et pour l'équiper des ressources humaines pouvant lui permettre de mieux remplir sa mission de régulation,
- 2.1'embauche d'un certain nombre de personnel devant s'occuper des tâches ménagères compte tenu de l'espace assez volumineux du nouveau local de l'institution. En effet, avec l'emménagement de la CNMP dans l'ancien local de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSC/CA), un bâtiment dont l'espace est trois (3) fois plus que celui qu'elle occupait à Musseau, il devenait une nécessité et un impératif de procéder à l'engagement de petit personnel (ménagères, gardiens,....) pour bien prendre soin de l'environnement et fournir un cadre attrayant aux employés.

L'on a regroupé le personnel de la CNMP suivant les différentes catégories du tableau ci-dessous.

**Ouantité** Type / Statut du personnel Membres de la Commission 5 2 Membres des CDMP 6 3 74 Personnels réguliers 4 Personnels Contractuels 5 5 Consultant interne 1 7 6 Consultants externes 7 Personnels transférés 21 **TOTAL** 119

Tableau 24 : Distribution du personnel de la CNMP par catégorie

Ainsi, contrairement aux années précédentes, le personnel de l'institution a cru de façon substantielle. Le Service des Ressources Humaines a enregistré le transfert de près de vingt-et-un (21) employés venant de la Primature. Par ailleurs, grâce au financement de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) au travers du Projet d'Appui à la Gestion Efficace des Ressources de l'État (GERÉ), l'Unité d'Audit, de Documentation et de Statistique (UADS) a été rendu fonctionnelle. Ledit projet a permis le recrutement de sept (7) consultants. L'on se rappellera également que l'année 2020-2021 a été marquée par l'installation des six (6) nouveaux membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) Nord et Sud.



### D: LES RESSOURCES

### D 2. RESSOURCES MATÉRIELLES

Dons son souci habituel de transparence et de reddition de comptes, chaque année, la CNMP se fait le devoir d'envoyer l'inventaire de son parc automobile aux autres institutions de contrôle, notamment la CSCCA et l'IGF. L'institution disposait de vingt-cinq (25) véhicules, dont trois (3) motocyclettes à la fin de l'exercice. Il faut souligner la perte de deux (2) véhicules par la CNMP au cours de l'année 2020-2021. En effet, la Nissan Patrol affectée à la Comptabilité a été incendiée au centre-ville par des manifestants et une motocyclette a été volée à Delmas 75. Les dépositions et rapports des pertes desdits automobiles ont été soumis auprès des autorités compétentes.

En mars 2021, la CNMP a déménagé. Elle est désormais logée à l'ancien bâtiment qui abritait la CSC/SA, situé au numéro 1, à l'angle de l'avenue Christophe et Rue 6. En remplacement des mobiliers du bureau tombés en désuétude, de nouveaux ont conséquemment été achetés.

### D 3. RESSOURCES FINANCIÈRES

En vue de réaliser sa mission, la CNMP disposait d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Le budget de fonctionnement s'élevait initialement à cent quarante-sept millions cinq cent soixante-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (147, 566,399.00) Gourdes et celui de l'investissement à deux cent millions 200, 000,000.00 Gourdes, lequel montant a été alloué à titre d'avance de démarrage pour la construction du bâtiment de la CNMP.

Du budget de fonctionnement, des crédits de quatre-vingt-quinze millions cent soixante et un mille six cent huit (95, 161,608.00) Gourdes ont été accordés pour les dépenses de personnel et de cinquante-deux millions quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt (52, 404,780.00) Gourdes pour l'exécution des autres dépenses de fonctionnement.

Le budget rectificatif publié en fin d'exercice par le Gouvernement a déduit la somme de deux millions deux et 90% (2, 000,002.90) Gourdes sur le montant du portefeuille de fonctionnement de l'institution. Celle-ci a vite réagi et adressé une correspondance au Ministre de l'Économie et des Finances. Suite à cette lettre, la Primature a accepté d'absorber sur son propre budget les dépenses déjà engagées jusqu'à concurrence du montant des crédits prélevés au budget rectificatif.

Ainsi, la CNMP a terminé l'exercice fiscal 2020-2021 avec un budget de fonctionnement de 145, 566,396.00 Gourdes mais a effectué en réalité des dépenses de fonctionnement pour un montant de 147, 566,376.84 Gourdes.

Le même budget rectificatif a enlevé complètement l'enveloppe allouée à l'investissement, à savoir les 200 millions de gourdes. Sont restées infructueuses les démarches effectuées par la CNMP auprès des autorités compétentes pour le décaissement de ce fonds.



### **ANNEXE**

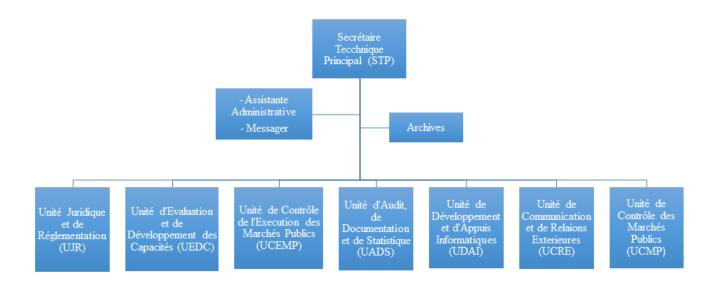
Annexe 1 : Organigramme de la CNMP selon l'arrêté du 26 octobre 2009

### ORGANIGRAMME COMMISSION NATIONALE DES MARCHÉS PUBLICS (CNMP) Premier Ministre Commission des cinq (5) Experts & Consultants Membres Secrétariat Technique Direction Administrative et Financière Direction de la Coord. des commissions Départementales Unité chargée du contrôle des marchés publics Service de Comptabilité et de la formation Commissions Départementales des Marchés Publics Service de la Logistique Unité d'informatique et de Statistiques Unité de la Communication et de la Documentation Service du Personnel



### **ANNEXE**

Annexe 2 : Nouvelle structure organisationnelle du Secrétariat Technique de la CNMP







Annexe 3 : Détails des demandes de recours à des procédures exceptionnelles (gré à gré ou AOR) durant l'année 2020-2021 et décisions de la CNMP

Date	AC	Référence	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature	Remarques/Réponses de la CNMP	Date de réponse
14 octobre 2020	FNE	FNE/DG/JFN/CN MP/2020/0443	Demande d'autorisation en vue du recours à la procédure d'AOR pour l'acquisition de 5 lots de denrées alimentaires	AOR	Ħ	Objection à la Demande	28 octobre 2020
16 octobre 2020	PNCS	No. MENFP/PNCS/CO OR-E-20-21-203	Demande d'autorisation de relancer le processus dans le cadre de l'AOR pour l'acquisition de cinq (5) lots de denrées alimentaires au profit des élèves bénéficiaires du PNCS avec une augmentation du nombre de candidats de la liste restreinte	AOR	Ħ	Objection à la DemandeInvitation à recourir à l'AONN en vue de relancer le processus de passation du marché d'acquisition de 5 lots de denrées alimentaires	28 octobre 2020
•	Primature	SG/JCF/1010	Acquisition de jouets destinés aux enfants pendant les fêtes de fin d'année 2020	gré à gré	Ā	Autorisation accordée pour négocier les deux (2) lots du marché suite à un appel d'offres restreint déclaré infructueux	04 décembre 2020
15 décembre 2020	ЕDН	DPLA-CSMP- DGEN-214-12-20	Acquisition d'onduleurs solaires photovoltaïques totalisant 17 MW pour les micro-réseaux et 115 MW pour les réseaux régionaux	AOR	Ţ	Autorisation de recours à l'AOR et de réduction du délai	
15 décembre 2020	FAES	N/Ref./UPM/DG- L0700-12/20	Acquisition d'intrants pour la fabrication de 1, 200,000 kits alimentaires	AOR	F	Objection à la procédure d'AOR 23 décembre 2020	23 décembre 2020
28 décembre 2020	CSCCA	Réf. BPRB/CSCCA/20- 21 /No 118	Acquisition de dix (10) véhicules	AOR	Ħ	non-objection en vue de recourir à un appel d'offres restreint avec une réduction de délai de réception des offres à 15 jours	4 janvier 2021
28 janvier 2021	ЕДН	No. DPLA-CSMP- DGEN-358-01-21	Demande suite à l'appel d'offres infructueux	gré à gré	[1,	autorisation de négocier les lots I et III (Marché No.: EDH-1920-AOR-F-1100055-03 pour l'acquisition de 45 groupes électrogènes diesel de 100 à 350 KVA)	18 février 2021





Date	AC	Référence	Objet de la demande	Procédure A utiliser	Nature	Remarques/Réponses de la CNMP	Date de réponse
29 décembre 2021	ONA		Acquisition d'uniformes pour les employés de l'ONA et demande de réduction de délai	AOR	Ħ	Autorisation accordée en vue de recourir à un AOR (ONA-AORN-F-01-20-21 et autorisation de réduire le délai a 15 jours	05 février 2021
06 janvier 2021	BMPAD	Réf. DG- BMPAD/CNMP No. 2021-242	Acquisition de produits pétroliers	AORI	Ъ	Non-objection à la procédure d'appel d'offres restreint international (AORI)	19 janvier 2021
06 janvier 2021	BMPAD	Réf. DG- BMPAD/CNMP No. 2021-242	Acquisition de produits pétroliers (mogas, jet fuel et diesel).	AORI	F	Non-objection à la procédure d'appel d'offres restreint international (AORI)	19 janvier 2021
11 janvier 2021	FAES	N/Réf./DG-UPM- L0668-01/21	N/Réf./DG-UPM- Acquisition d'intrants devant servir à constituer des kits alimentaires.	AOR	F	Autorisation exceptionnelle de recours à la procédure d'appel d'offres restreint (AOR)	26 janvier 2021
29 janvier 2021	UCLBP	N/Réf/UCLBP/CP M/29012021/6543	Autorisation accordée en vue de recourir à un marché de gré à gré entre l'UCLBP et le Groupe Trame S.A. pour la supervision des travaux de construction du bâtiment devant loger la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)	gré à gré	PI	Autorisation accordée	11 février 2021
09 février 2021	Mairie de Tabarre	MT02123 NS/EX. 20/21	Demande de recours à la procédure d'AOR et de réduction de délai de réception des offres à 15 jours dans le cadre du marché pour la sélection d'une firme devant assurer le recensement des propriétés bâties et la mise en place d'un système de gestion centralisée de l'information pour la Mairie de Tabarre	AOR	S	Autorisation de recours à l'AOR et de réduction du délai	24 février 2021





Date	AC	Référence	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature	Remarques/Réponses de la CNMP	Date de réponse
11 février 2021	MICT	Réf : BM/MRSA/CMMP /00056/EX : 20-21	Recrutement d'un Fournisseur pour l'exécution du marché relatif à l'extension des Systèmes de Personnalisation de Passeport (PPS) et de Contrôle aux Frontières (BCS)	gré à gré	S	Autorisation accordée	10 mars 2021
11 février 2021	MICT	réf : BM/AFB/CMMP/e d/00056/Ex : 20-21	Demande d'autorisation de recourir à la procédure dérogatoire de gré à gré en vue de passer un marché pour la maintenance des systèmes de personnalisation de passeport.	gré à gré	S	Demande d'informations additionnelles en vue d'autoriser le recours à un marché de gré à gré	4 mars 2021
19 février 2021	CSCCA	Réf: BPRB/CSCCA/20- 21 No : 191	Acquisition des dix (10) véhicules fermés	gré à gré	F	Autorisation accordée compte-tenu que le précédent AOR s'est révélé infructueux	23 février 2021
23 février 2021	MICT	Réf : BM/MRSA/CMMP /00054/Ex : 20-21	marché d'acquisition d'équipements pour le système de personnalisation de passeports (PPS) et de contrôle aux frontières (BCS) de la Direction de l'Immigration et de l'Emigration	gré à gré	Ħ	Autorisation accordée pour passer par entente directe le marché	3 mars 2021
02 mars 2021	BMPAD	Réf. DG- BMPAD/CNMP No. 2021-339	Acquisition de produits pétroliers (mogas, jet fuel et diesel).	gré à gré	Н	Non-objection à l'utilisation de la procédure de gré à gré sollicitée pour l'acquisition de produits pétroliers	04 mars 2021
08 mars 2021	MICT	BM/AFB/CNMP/0 0070/EX:20-21	Demande de gré à gré en vue de recruter un Fournisseur pour la maintenance des Systèmes de Personnalisation de Passeports (PPS) et de Contrôle aux Frontières (BCS)	gré à gré	S	Autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle de gré à gré	30 mars 2021
08 mars 2021	MICT	BM/MRSA/CNMP/ 00056/EX:20-21	Demande de gré à gré en vue de recruter un Fournisseur pour l'exécution du marché relatif à l'extension des Systèmes de Personnalisation de Passeports (PPS) et de Contrôle aux Frontières (BCS)	gré à gré	<sub>∞</sub>	Autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle de gré à gré	10 mars 2021





Date	AC	Référence	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature	Remarques/Réponses de la CNMP	Date de réponse
12 mars 2021	BMPAD	DG/BMPAD/CNM P No. 2021-352	Autorisation de conclure un marché de gré à gré avec le fournisseur BB Energy en vue de l'acquisition de deux (2) lots de produits pétroliers : mogas, jet fuel et diesel	gré à gré	T,	Deuxième Dérogation accordée en vue de l'acquisition de produits pétroliers	23 mars 2021
12 mars 2021	PNH	DGPNH/DCA/No 0344 – CS-20-21	Demande d'autorisation de recourir à la procédure de gré à gré en vue de reconstituer sa flotte de matériels roulants incendiés dans la journée du 28 janvier 2021	gré à gré	Ľ	Autorisation d'utiliser la procédure de gré à gré pour remplacer la flotte de matériels roulants (véhicules et motocyclettes) incendiés dans la journée du 28 janvier 2021	20 avril 2021
29 mars 2021	UCLBP	Réf. UCLBP/CPM/0480 12021/6617	Demande d'autorisation de lancer un appel d'offres restreint pour « l'achèvement des travaux de reconstruction de la Villa d'accueil ».	AOR	T	Demande d'informations additionnelles avant d'autoriser le recours à un appel d'offres restreint pour passer un marché portant sur l'achèvement de la reconstruction de la Villa d'accueil	07 avril 2021
29 mars 2021	MENFP	Réf : C-21 :577)	Demande d'autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle d'entente directe pour l'acquisition des produits relatifs aux lots 1 et 12 déclarés infructueux ainsi qu'une réduction du délai de réception des offres à 15 jours calendaires dans le cadre de la relance de l'appel d'offres relatif à l'acquisition des fournitures destinées à l'organisation des examens d'Etat (lots 10 et 11)	gré à gré	<u>Н</u>	Autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle de gré à gré pour la passation d'un marché de fournitures pour les lots 1 et 12 et réduction de délai accordée pour la réception des offres dans le cadre de la relance de l'appel d'offres relatif à l'acquisition de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) destinées à l'organisation des examens d'Etat (lots10 et 11)	5 avril 2021
8 avril 2021	BMPAD	DG/BMPAD/CNM P No. 2021-419	Demande de non-objection [] dans le cadre du processus de recrutement d'une entreprise via l'utilisation de la procédure de gré à gré en vue de procéder à l'enlèvement d'un Mazout se trouvant dans les installations du Cap-Haïtien, des Gonaïves, de Carrefour I et II et à Varreux, suivi du nettoyage de citernes en vue de leur adaptation à la réception de Diesel pour le compte de l'EDH	gré à gré	S	Autorisation accordée exceptionnellement pour recruter, par entente directe, une entreprise devant procéder à l'enlèvement de Mazout et au nettoyage de citernes pour le compte de l'EDH	12 avril 2021





Autorisation de recourir à la procédure exceptionnelle de gré à gré	à utiliser	à utiliser	à utiliser
	gré à gré		compte tenu que l'AOR antérieur a gré à gré été déclaré infructueux soumission les documents
_	gré à gré	r gré à gré se	gré à gré
[I	gré à gré		gré à gré
T	AOR	Demande de non-objection en vue de recourir à l'appel d'offres restreint (AOR) pour passer le marché de travaux de construction de l'hôpital Communautaire de référence (HCR) à Ouanaminthe, Nord-Est	
T	gré à gré	Demande d'autorisation de passer un marché par entente directe avec la firme « HL Construction S.A. » pour la construction de 220 mètres linéaires de route, de la rue sainte Philomène reliant Tabarre 27 à Tabarre 25	





Date	AC	Référence	Objet de la demande	Procédure à utiliser	Nature	Remarques/Réponses de la CNMP	Date de réponse
09 juin 2021	ЕДН	No. DGen-569-06- 21	Demande d'autorisation de signer, sans appel à la concurrence, un contrat avec l'entreprise ENERGITEK portant sur l'acquisition des fournitures citées en objet, conséquemment à l'appel d'offres restreint qui s'est révélé infructueux	gré à gré	F I	Autorisation accordée en vue de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise ENERGITEK pour l'acquisition, l'installation de vingt mille (20.000) lampadaires (70W, 100W et 150W) et d'accessoires en vue d'assurer l'éclairage public dans les départements du pays	18 juin 2021
07 septembre 2021	MEF	DAJ/CNMP/09- 21/00991	Soumission "pour avis" de la CNMP, le projet de marché de gré à gré à conclure avec l'entreprise Forward Distribution Florida pour le développement, la gestion et la maintenance d'un "Système Intégré d'Émission Décentralisée de Documents Sécurisés (SIEDDS)" ainsi que ses documents annexes	gré à gré	S	Objection à la demande d'utiliser la procédure exceptionnelle de gré à gré pour la passation du marché de fournitures et de services pour le développement, la gestion et la maintenance d'un "Système Intégré d'Émission Décentralisée de Documents Sécurisés (SIEDDS)	16 septembre 2021
16 août 2021	ONA		Demande d'autorisation de recourir à un appel d'offres restreint pour l'acquisition de dix (10) véhicules de type pick-up double cabine ainsi qu'une réduction à quinze (15) jours calendaires du délai de réception des offres	AOR	Ħ	Autorisation de recourir à la procédure sollicitée ainsi que la réduction à 15 jours du délai de réception des	26 août 2021





Annexe 4 : Liste des marchés enregistrés à la CSC/CA et validés par la CNMP pour l'exercice 2020-2021 PRIMATURE : (2 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
Déc.2020	30 Déc. 2020 l'occasion de jouets pour enfants à l'occasion de la fête de fin d'Année	30 Déc. 2020 F-033 -F-020	Fournitures	Gré à Gré	7 Semaines	LA MENAGERE S.A. / CERAMIC CHIC	Trésor public	2,914,157.84
30 Déc. 2020	Acquisition de jouets pour enfants à l'occasion de la fête de fin d'Année	30 Déc. 2020 F-033 -F-020	Fournitures	Gré à Gré	7 Semaines	ATLANTA DISTRIBUTION S.A	Trésor public	3,829,358.30

## Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) : (4 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
16 Déc.2020	Avenant #3 au contrat de reconstruction de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti	14 Déc. 2020 T-028 -T-018	Travaux	AOI	32 Mois	Groupement 32 Mois International Santé pour Haïti (GISH)	Trésor public	US \$ 2,026,307.39
22 Déc.2020	Acquisition de plaques d'Immatriculation de Véhicules Automobiles et Motocyclettes réparties en deux (2) lots (lot 1 et lot 2).	21 Déc.2020 F-027 - F- 019	Fournitures	AORN	S ans et Internati quarante Logistic S (40) jours) Integration (ILSI S	Compagnie International Logistic Services Integration (ILSI S.A.)	Trésor Public	1,353,058,000.
03 Mars 2021	Avenant # 4 au contrat dans le cadre du projet de reconstruction de l'Hôpital de l'Université d'Etat d'Haïti (HUEH), pour introduire des travaux modificatifs, additionnels ou diminution, et de régler le litige né de 24 Fév. 2021 la décision de résiliation constestée et T- 048 - T 0 des réclamations financières antérieures et postérieures de l'entrepreneur, ainsi que de modifier le coût et la durée du contrat initial en conséquence.	es ou de 24 Fév. 2021 et T- 048 - T 044 rr	Travaux	AOOI	27.5 Mois	Groupement 27.5 Mois International Santé pour Haïti	Trésor Public	US \$ 603,153.78





1:4/X V 9C	Surveillance et la protection des	20 A vril 2021				Corvington Courier	Trécor	
20 AVIII	différents locaux du Ministère de	C 140 C 130	Services	AOON	11 Mois	AOON 11 Mois & Security Service	Dublio	25,095,026.00
2021	l'Economie et des Finances (MEF)	3-149 - 3-130				S.A	r uonc	

## Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT): (3 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
31 Mai 2021	Extention des Systèmes de Personnalisation de Passeports (PPS) et de Contrôle aux Frontières (BCS) de la Direction de l'Immigration et de l'emigration (DIE)	27 Mai 2021 S- 194 S - 172	Services	Gré à Gré	12 Mois	OPTIMUM Gré à Gré 12 Mois DISTRIBUTION & SERVICES	Trésor Public	143,250,000.00
31 Mai 2021	Maintenance des Systèmes de Personnalisation de Passeports (PPS) 31 Mai 2021 et de Contrôle aux Frontières (BCS) de la Direction de l'Immigration et de l'emigration (DIE)	27 Mai 2021 S- 193 S - 171	Services	Gré à Gré	12 Mois	OPTIMUM Gré à Gré 12 Mois DISTRIBUTION & SERVICES	Trésor Public	158,000,000.00
10 Juin 2021	Acquisition d'équipements et de consommables pour lesSystèmes de (Personnalisation de Passeports (PPS) et de Contrôle aux Frontières République d'Haïti	07 Juin 2021 F- 102 - F - 077	Fournitures	Gré à Gré	15 Mois	OPTIMUM Gré à Gré 15 Mois DISTRIBUTION & SERVICES	Trésor Public	65,100,000.00

# Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC): (5 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat financement	Source de financement	Montant en dollars
04 Déc. 2020	Acquisition d'un lot de dix (10) excavatrices à chenilles	03 Déc. 2020	Fournitures	AOI	1870 jours	HAYTIAN TRACTOR end Equipment S.A.	Trésor Public	US \$ 2,575,000.00
03 Mars 2021	Réalisation des Etudes et Construction du Pont sur la Rivière les Anglais	26 Fév.2021 T- 043 - T - 051	Travaux	Gré à Gré	26 Mois et 20 jrs	WENLING 26 Mois Hongyuan Traffic et 20 jrs Engineering HAITI S.A.	Trésor Public	US \$ 8,877,182.87





03 Mars 2021	Acquisition et mise en place de 15,750 M3 de béton Bitumineux pour le revêtement de chaussée au niveau des Départements de l'Ouest et du Sud-Est/Objet du Lot 1	06 Fév. 2021 F- 052 - F- 044	Travaux	AON	21 Mois	Entreprise HL Constructions S.A.	Trésor Public	609,178,119.13
26 Avril 2021	Acquisition et mise en place de 10,500 M3 de béton bitumineux 2 pour revêment de chaussée au niveau des Départements du Nord et du Nord-Est/ Lot 2	20 Avril 2021 F- 086 -1-F - 062	Fournitures	AOON	21 Mois	COAMCO HAITI S.A.	Trésor Public	399,952,869.00
fai 2021	Acquisition et mise en place de 9,200 M3 de béton bitumineux pour 2 1 Mai 2021 revêment de chaussée au niveau des Départements du Nord-Ouest de l'Artibonite et du Centre/ Lot 3	27 Mai 2021 F- 095 -1- F - 069	Fournitures	AOON	21 Mois	REMIX CONSTRUCTION	Trésor Public	366,187,500.00

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) : (14 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécutio n	Durée d'exécutio Titulaire du contrat n	Source de financement	Montant en dollars
13 Nov. 2020	Fourniture de soins de santé aux fonctionnaires de la Police Nationale d'Haïti (PNH) et à leurs dépendants.	13 Nov.2020	Services	Gré à Gré	12 Mois	Hôpital Bernard MEVS	Trésor Public	250,000,000.00
01 Mars 2021	Restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 09)	25 Fév.2021 F- 063 - F - 040	Services	AOON	09 Mois	Le Club Gourmet	Trésor Public	35,343,000.00
01 Mars 2021	Restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 10)	25 Fév.2021 F- 066 - F - 040	Services	AOON	09 Mois	FOOD & COOK SERVICE TRAITEUR	Trésor Public	27,027,000.00
01 Mars 2021	Restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants 25 Fév.2021 de l'Ecole Nationale de la Police F- 062 - F (ENP) 040	25 Fév.2021 F- 062 - F- 040	Services	AOON	09 Mois	SAVEURS TROPICALES	Trésor Public	145,530,000.00





LE Trésor 83,160,000.00 NDE Public	RVICE Trésor 83,160,000.00 UR Public	ANT Trésor 187,110,000.00 ANT Public	AL Trésor 41,580,000.00 UR Public	NGE Trésor 149,988,488.38 public	Trésor 226,978,384.00 public	TTI Trésor 32,340,000.00 public	3ar & Trésor 64,680,000.00 public
99 Mois GOURMANDE	09 Mois TRAITEUR	99 Mois RESTAURANT	Le REGAL 09 Mois SERVICE TRAITEUR	5 Mois KAYAMANGE	5 Mois DISTRIBUTION	07 Mois DECORATTI	Entreprise LE 07 Mois REQUIN Bar & Grill
AOON 09	AOON 09	AOON 09	AOON 09	S AON 5	AON 5	AON 07	NOA 07
Services	Services	Services	Services	Fournitures	Fournitures	Services	Services
25 Fév.2021 F- 067 - F - 040	25 Fév.2021 F- 064 - F - 040	25 Fév.2021 F- 061 - F - 040	25 Fév.2021 F- 065 - F - 040		30 Juillet 2021 F- 141 - F-113	06 Août 2021 F-139 - F- 115	30 Août 2021 F-151 - F- 120
Restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 04)	Restauration au profit des Unités Spécialisées et aux Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 03)	Restauration au profit des Unités Spécialisées et ayx Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 01)	Restauration au profit des Unités Spécialisées et ayx Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) (Lot 06)	Acquisition de produits alimentaires au profit des détenus gardés par l'Administration Pénitentiaire Lot 4 :# 02-AON/PNH/2020-2021.	Acquisition de produits alimentaires au profit des détenus gardés par l'Administration Pénitentiaire Lot 1 : # 02-AON/PNH/2020-2021.	Restauration des Policiers des Unités Spécialisées et des Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) Lot 7:# 01-AON/PNH/2020-2021.	Restauration des Policiers des Unités Spécialisées et des Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP)
01 Mars 2021	01 Mars 2021	01 Mars 2021	01 Mars 2021	20 Juillet 2021	02 Août 2021	09 Août 2021	01 Sept. 2021





01 Sept. 2021	Acquisition de produits alimentaires au profit des détenus gardés par l'Administration Pénitentiaire Lot 2 : # 02-AON/PNH/2020-2021.	30 Août 2021 F- 147 - F-119	Fournitures	AON	07 Mois	Entreprise FECO FOOD	Trésor public	94,272,310.00
01 Sept. 2021	Restauration des Policiers des Unités Spécialisées et des Aspirants de l'Ecole Nationale de la Police (ENP) Lot 5 :# 01-AON/PNH/2020-2021.	30 Août 2021 F-151 - F- 120	Services	AON	07 Mois	07 Mois L'Entreprise L'EAU A LA BOUCHE	Trésor public	39,847,500.00

Ministère (	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) : (19 marchés)	nation Profession	nnelle (MENF)	P): (19 marcl	ıés)			
Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
26 Nov. 2020	Acquisition de huit mille neuf-cents (8,900) manuels scolaires dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2020-2021. (Dotation)	24 Nov. 2020	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Imprimerie DESTIMAT	Trésor public	10,003,375.00
24 Nov.2020	Acquisition de huit mille neuf-cents (8,900) manuels scolaires dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2020-2021. (Dotation)	23 Nov. 2020	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	90 jours   W2YPP Emmanuel	Trésor public	10,058,500.00
26 Nov.2020	Acquisition de huit mille neuf-cents (8,900) manuels scolaires dans le cadre de la rentrée scolaire pour l'année académique 2020-2021.	24 Nov. 2020	Fournitures	Gré à Gré	90 Jours	C3 GROUP S.A.	Trésor public	20,000,000.00
16 Déc.2020	Contrat de Dotation de Manuels 16 Déc.2020 Scolaires pour l'Année Académique 2020-2021	14 Déc. 2020 F-021 F-014	Fournitures	Gré à Gré	90 Jours	Les Entreprises Deschamps Frisch S.A.	Trésor public	110,000,438.40
04 Janv.2021	Dotation de manuels scolaires année 31 Déc. 2020 Academique 2020 2021	31 Déc. 2020 F-026 -F-016	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Les Editions 90 jours Pedagogie Nouvelle S.A.	Trésor public	24,999,936.50
04 Janv.2021	Dotation de manuels scolaires année 31 Déc. 2020 Academique 2020 2021 F-029 -F-01	31 Déc. 2020 F-029 -F-017	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Edition Canapé- Vert	Trésor public	10,000,144.00





26 Janv.2021	Dotation de manuels scolaires : année Académique 2020 2021	25 Janv. 2021 F-034 / F-021	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Les Editions Livrets Méthodistes	Trésor public	10,000,290.30
27 Janv.2021	Dotation de manuels scolaires : année Académique 2020 2021	26 Janv. 2021 F-035 -F-023	Fournitures	Gré à Gré	90 jours	Kopivit l'Action Sociale	Trésor public	14,999,985.00
25 Juin 2021	Exécution des travaux de construction du Lycée Daniel Fignolé à Delmas dans le Département de l'Ouest Lot 7. Code du Marché: No. MENFP-2021-TB-AOON-CLNR-001	22 Juin 2021 T-108 - T- 099	Travaux	AOON	84 Semaines	BACO	Trésor public	173,817,474.96
22 Juin 2021	Exécution des travaux de Réaménagemen du Lycée Fritz Pierre-Louis à Port-au-Prince dans le 22 Juin 2021 Département de l'Ouest Lot 8.Code du Marché: No. MENFP-2021-TB- AOON-CLNR-001	22 Juin 2021 T-099 -T-100	Travaux	AOON	84 Semaines	Firme G et D Construction S.A	Trésor public	82,900,318.05
15 Juillet 2021	Acquisition de trois (3) lots (7,8 et 9) des douze (12) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat No.MENFP-2021-F-EXE-AOON-002	14 Juillet 2021 F-124 - F- 097	Fournitures	AOON	34 Semaines	Entreprise TELEMATICA S.A.	Trésor public	45,453,969.00
15 Juillet 2021	Acquisition d'un (1) lot (12) des douze (12) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat No.MENFP-2021-F-EXE-AOON-002	14 Juillet 2021 F-121 - F- 097	Fournitures	AOON	32 Semaines	Entreprise TELEMATICA S.A.	Trésor public	17,960,250.00
15 Juillet 2021	Acquisition de deux (2) lots( 4 et 5) des douze (12) lots de fournitures (matériels de bureau et d'informatique) pour l'organisation des Examens d'Etat No.MENFP-2021-F-EXE-AOON-002	14 Juillet 2021 F-127 - F- 097	Fournitures	AOON	32 Semaines	Entreprise OFFICE SOLUTIONS	Trésor public	76,390,000.00





## DINEPA: (1 marché)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Mode de Durée bassation d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
8 Déc.2020	Construction d'un reservoir en béton 8 Déc.2020 armé de 2000 m3 dans la Ville de Petit-Goâve	23 Déc.2020 T-019 - T- 026	Travaux	AOOU	AOOU 24 Mois	Firme GB Design Construction S.A.	Trésor Public	186,543,147.96

### FAES: (1 marché)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Durée d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
15 Fév. 2021	Travaux pour la réhabilitation d'écoles publiques pour le compte du MENFP dans les Départements du Sud, Sud'Est et la Grand'Anse	10 Fév. 2021 T- 044 - T- 042	Travaux	AOR	AOR 180 Jours	EXECO S.A.	Trésor Public	36,787,957.00

### ONA: (1 marché)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de Durée passation d'exécution	Mode de Durée assation d'exécution	Titulaire du contrat	Source de financement	Montant en dollars
10 Mars 2021	Construction d'un bâtiment devant loger le bureau de l'ONA à OUANAMINTHE	09 Mars 2021 T- 058 - T- 053	Travaux	AOON	20 Mois	AOON 20 Mois & Maintenance (COMA S.A)	Fonds Propres	109,903,995.73

## BMPAD: (2 marchés)

Date de	Ohiet du marché	Date d'enre-	Nature de	Mode de		Titulaire du contrat	Source de	Montant en dollars
validation		gistrement	marché	passation d'exécution			financement	
16 Juillet 2021	Avenant # 1 au contrat d'exécution de travaux de reconstruction du Lycée Marie-Jeanne (LMJ) de Portau-Prince. 19-EXE-007./BMPAD 18-JPN-TRAV-AOON-003.	14 Juillet 2021 T-116- T- 108	Travaux	AOON	42 Mois	Firme EXECO S.A.	Trésor public	25,197,349.32
01 Oct.2021	Avenant # 1 au contrat de supervision des travaux de reconstruction du Lycée Marie-Jeanne (LMJ) de Port-au-Prince. 19-EXE-007./BMPAD 15-JPN-TRAV-AOON-004.	ler Oct.2021 S-264- S- 267	PI	AMI/DP 07 Mois		WE WORKING FOR ENVIRONEMENT -BENJAMIN- JADOTTE INGENIEURS& ARCHITECTES	Trésor public	22,080,000.00





BRH: (3 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de Durée passation d'exécution	Durée d'exécution	Titulaire du contrat financement	Source de financement	Montant en dollars
22 Oct. 2020	Acquisition et installation de trois (3) groupes électrogènes de neuf cents (900) KW de puissance chacun BRH-18-19-AOOI-F-110-001	22 Oct.2020	Fournitures	AOOI	6 Mois	HAYTRC SA.	Fonds	US \$ 1,478,279.83
25 janv.2021	Supervision des travaux de construction du Musée de la Monnaie de la Banque de la République d'Haïti (BRH)	20 janvier 2021 T-031 / T-031	PI	AMI/DP 18 Mois	18 Mois	Groupement GB Design et Construction S.A. (GB Design) & Societé de Génie Conseil S.A. (GCL).	Fonds Propres	43,700,063.24
23 février 2021	Réimpression des billets de banque de 1000 gourdes et de 25 gourdes pour une période de trente (30) semaines		Fournitures		04 mois	De la Rue International Limited	Fonds	GBP 6,019,400.00

FNE: (13 marchés)

Date de validation	Objet du marché	Date d'enre- gistrement	Nature de marché	Mode de passation	Mode de Durée passation d'exécution	Titulaire du contrat financement	Source de financement	Montant en dollars
10 Nov.2020	Travaux de construction du Lycée national de Frères	09 Nov.2020	Travaux	AOO	13 Mois	ENSTRAP INGENIERIE	Trésor public	78,034,600.42
05 janv. 2021	Construction du Lycée Jean Marie de la Menais à Saint-Louis du Nord	04 Janv.2021	Travaux	AOO	25 Mois	Structure Design Construction S.A.	Trésor public	152,857,086.48
01 Juin 2021	Avenant # 1 au contrat pour proroger la durée d'exécution des travaux de construction de six (6) Ecoles Nationales dans les Départements de la Grand'Anse et du Sud, sans incidence financière, pour une durée de douze (12) semaines. N0 MENFP-1819-TG-AOR-001	27 Mai 2021 T-095 - T - 087	Travaux	AOR	12 Semaines	Firme Haïti Transport & Nettoyage S.A.	Trésor public	





Trésor	Trésor	Trésor	Trésor
public	public	public	public
Firme L'Orient Tré Entreprises pul	Firme HENRY Tré HENRI & CO pul	Firme DAMA pul	Firme BACO pul
12	07	24	24
Semaines	Semaines	Semaines	Semaines
AOR	AOR	AOR	AOR
Travaux	Travaux	Travaux	Travaux
27 Mai 2021	27 Mai 2021	27 Mai 2021	27 Mai 2021
T-094 - T - 084	T-097 - T - 083	T-096 - T - 086	T-098 - T - 085
Avenant # 1 au contrat pour proroger la durée d'exécution des travaux de construction de quatre (4) Ecoles Nationales dans les Départements des Nippes, sans incidence financière, pour une durée de douze (12) semaines. N0 MENFP-1819-TG-AOR-001	Avenant # 1 au contrat pour proroger la durée d'exécution des travaux de construction de deux (2) Ecoles Nationales dans le Département du Nord-Ouest sans incidence financière, pour une durée de sept (07) semaines. N0 MENFP-1819-TG-AOR-001	Avenant # 1 au contrat pour proroger la durée d'exécution des travaux de construction de six (6) Ecoles Nationales dans les Départements de l'Artibonite, du Nord et du Nord-Ouest sans incidence financière, pour une durée de vingt-quatre (24) semaines. NO MENFP-1819-TG-AOR-001.	Avenant # 1 au contrat pour proroger la durée d'exécution des travaux de construction de sept (7) Ecoles Nationales dans les Départements de l'Artibonite et l'Ouest, sans incidence financière, pour une durée de vingt-quatre (24) semaines. N0 MENFP-1819-TG-AOR-001.
01 Juin	01 Juin	01 Juin	01 Juin
2021	2021	2021	2021





	Exécution des travaux de							
14 Juin 2021	construction de l'ecole Nationale Jean-Baptiste Boukman situé dans la commune d'acul-du-Nord FNE-20- 21-AOO-T-110014	10 Juin 2021 T- 105 - T 094	Travaux	A00	20 Mois	INTERLOC	Trésor public	49,744,447.90
25 Juin 2021	Acquisition de deux Mille (2000) bancs scolaires de deux places Lot 1 FNE-20-21-AOO-F-110006.	23 Juin 2021 T- 105 - T 094	Fournitures	A00	223 jours calendair es	PLOP PLOP Company	Trésor public	28,000,000.00
16 Juillet 2021	Acquisition de trois Cents (300) tonnes Métriques de riz Lot 1 FNE-20-21-AON-F-110009	14 Juillet 2021 F-132 - F-100	Fournitures	AON	10 Jours	Entreprise JO DEPOT	Trésor public	39,468,000.00
16 Juillet 2021	Acquisition de deux (2) Lots de denrées alimentaires, 50 tonnes métriques de Maïs Moulu local Lot 2 et Lot 5 : 50 tonnes métriques de saumon en conserve. FNE-20-21-AOO-F-110009-1	14 Juillet 2021 F- 131 - F- 101	Fournitures	AON	5 jours	Entreprise KAYAMANGE	Trésor public	28,246,977.00
20 Juillet 2021	Acquisition de deux (2) Lots (2 & 3), de six mille (6000) bancs scolaires de deux places. FNE-20-21-AOO-F-110006-1	14 Juillet 2021 F- 112 - F- 108	Fournitures	AON	183 jours	Entreprise "les Ateliers Oreste ATOR"	Trésor public	83,700,000.00
21 Juillet 2021	Acquisition de deux (2) lots de denrées alimentaires Lot 3 - 100 TM d'haricot noir et Lot 4 50 TM d'huile végétale FNE-20-21-AON-F-110009-2	16 Juillet 2021 F-134 - F-105	Fournitures	AON	6 Mois	GPS Distribution	Trésor public	34,242,010.00



